

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 8 avril 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 22h12.

#### Etaient présents :

**Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Guillaume BAILLY (à partir du 5), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Loïc ALLAIN **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilleil** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient présents en visioconférence : **Avanne-Aveney** : M. Joël GODARD suppléant de Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN, **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Chalèze** : M. René BLAISON, **Champoux** : M. Romain VIENET **Chaucenne** : Mme Valérie DRUGE **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

#### Etaient absents :

**Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR **Boussières** : Mme Hélène ASTRIC **ANSART Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chevroz** : M. Franck BERNARD **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Merey-Vieilleil** : M. Philippe PERNOT **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

#### Procurations de vote :

T. JAVAUX à L. ALLAIN, M. BERNABEU à J.P. MICHAUD, H. ALEM à A. TERZO, F. BAEHR à M. ZEHAF, G. BAILLY à L. FAGAUT (jusqu'au 4), P. BILLEREY à O. GRIMAITRE, N. BOUVET à A. MARTIN, F. BRAUCHLI à A. POULIN, C. CAULET à A. POULIN, A. CHASSAGNE à C. LIME, A. CHAUVET à C. DEVESA, J. CHETTOUH à J. SORLIN, B. CYPRIANI à N. SOURISSEAU, L. GAGLILOLO à F. BOUSSO, S. GHARET à A. BENEDETTO, A. GHEZALI à N. BODIN, V. HALLER à M. ETEVENARD, P.C. HENRY à M. LEMERCIER, J.E. LAFARGE à C. DEVESA, M. LAMBERT à M. LEMERCIER, A. LAROPPE à F. BOUSSO, J.E. LOUHKIAR à C. WERTHE, C. MICHEL à M. ZEHAF, M.T. MICHEL à D. HUGUET, T. PETAMENT à L. FAGAUT, M. PIGNARD à C. WERTHE, Y. POUJET à S. COUDRY, F. PRESSE à N. SOURISSEAU, K. ROCHDI à L. CROIZIER, J.H. ROUX à J. SORLIN, S. WANLIN à S. COUDRY, A. BLESSEMAILLE à J. KRIEGER, D. PAINEAU à J. ANDRIANSEN, R. BLAISON à C. MAGNIN-FEYSOT, R. VIENET à C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY à O. LEGAIN, C. BOTTERON à S. RUTKOWSKI, V. DRUGE à P. AYACHE, F. BERNARD à G. ORY, J.F. MENESTRIER à G. ORY, M. LEOTARD à J.M. BOUSSET, M. DONEY à F. LAIDIE, J. SIMONDON à V. FIETIER, H. BERMOND à J.P. MICHAUD, R. BOROWICK à D. HUOT, C. LINDECKER à D. HUOT, P. CORNE à F. TAILLARD, D. PARIS à E. BOURGEOIS, J.M. CAYUELA à P. CONTOZ, C. MAIRE à F. GALLIOU, B. LOUIS à F. TAILLARD, A. OLSZAK à P. CHANEY, C. BARTHELET à G. GAVIGNET, N. DUSSAUCY à P. SIMONIN, A. BIHR à P. ROUTHIER, B. VUILLEMIN à P. CONTOZ, L. BARBAROSSA à Y. GUYEN, V. MAILLARD à L. ALLAIN, D. LEGAIN à J.M. JOUFFROY

Délibération n°2021/005589

Rapport n° 5 - Budget Primitif 2021

# Budget Primitif 2021

**Rapporteur** : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

**Commission** : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

## Résumé :

Le Budget Primitif regroupe l'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre des politiques du Grand Besançon. Conforme aux grandes lignes exposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 25 février dernier, il s'élève en 2021 à **308,6 M€ pour le budget principal et ses différents budgets annexes** (mouvements réels, hors reprise des résultats 2020).

Le Débat d'Orientations Budgétaires qui est intervenu lors du Conseil Communautaire le 25 février dernier a permis de dresser une première esquisse, déjà détaillée, du Budget Primitif 2021, dans le souci de pleine transparence qui nous anime dans le cadre des grandes décisions de la Collectivité.

Il a donné lieu à une présentation du contexte général dans lequel s'inscrit cette préparation budgétaire, particulièrement marqué par la crise de la COVID-19. Ce débat a conduit aussi à la réaffirmation de la stratégie financière pluriannuelle de notre Collectivité, basée sur le maintien d'un effort d'investissement dynamique (à articuler dans le contenu des opérations avec l'actualisation en cours du projet de territoire), la poursuite de la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement (indispensable à la préservation de notre capacité d'investissement), et le maintien dans la durée des indicateurs financiers à un niveau satisfaisant (épargnes notamment).

Le projet de Budget Primitif soumis aujourd'hui à l'examen du Conseil Communautaire constitue la **déclinaison directe de ces orientations**.

Nous l'avons vu, l'année 2021 s'inscrit dans un contexte d'incertitudes fortes, et le Budget 2021 affirme une orientation majeure : **celle de porter haut notre projet de territoire et ses axes fondateurs, avec détermination face à des enjeux conséquents, en responsabilité pleine, vis-à-vis de notre territoire, de ses habitants et de ses acteurs économiques, sociaux, associatifs...**

**Depuis mars 2020, et pendant toute l'année, Grand Besançon Métropole a été en première ligne dans la gestion de la crise.** Elle s'est positionnée en accompagnement, en soutien, au plus proche de ses habitants, des communes membres, des entreprises, des commerces et associations de son territoire, mais aussi du personnel communautaire pour maintenir le service rendu.

Beaucoup d'actions sont encore en cours début 2021 et se poursuivront comme l'accompagnement de nos entreprises à travers le Fonds Régional Territorial ou encore du milieu associatif qui constitue une ressource essentielle pour la vitalité et l'animation de notre territoire.

Dans ce contexte de crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques, où les incertitudes n'ont jamais été aussi fortes, **l'enjeu dès lors est, tous ensemble, de faire bloc pour construire l'avenir de Grand Besançon Métropole sur les bases du projet de territoire et de ses 4 grandes orientations** : LA COHESION, LES ALLIANCES, L'EFFERVESCENCE ET LES TRANSITIONS.

**Cette crise met plus encore en évidence l'importance des enjeux de cohésion et de solidarité entre nos communes que la Communauté Urbaine porte**, avec la nécessité de construire le territoire en fédérant nos énergies autour d'un même projet partagé, respectueux de notre diversité (nous savons qu'elle est une des caractéristiques de notre intercommunalité), de notre identité et de nos atouts, dans un cadre de développement équilibré et cohérent.

**C'est tout l'objet de l'actualisation qui sera menée en 2021 du projet de territoire « Action Grand Besançon » : la crise sanitaire, qui interroge les fondations de ce projet (et c'est ce qui rend nécessaire son actualisation, d'autant plus en début de mandat), en a finalement mis en lumière la solidité et sa capacité de réactivité : c'est ce projet actualisé qui constituera le cap de la présente mandature.**

Cette actualisation puisera par ailleurs dans les différents documents stratégiques, comme le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Plan Local de l'Habitat, qui constitueront autant d'engagements pour l'équilibre territorial et un développement cohérent.

Elle s'articulera également avec celle du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement (PPIF) pour sa partie Investissement qui interviendra en juin prochain, à partir d'un travail collectif, intégrant les aspects de coût global des projets et l'enjeu de réalisation de nos investissements.

**Il s'agit, dans le contexte de crise que nous connaissons, d'accentuer encore les priorités et les lignes de force de l'action communautaire, pour répondre au mieux aux enjeux d'avenir de notre territoire.**

Le Budget 2021 porte les signes concrets de ces orientations, avec la volonté assumée que la crise ne constitue pas un frein à l'action communautaire.

Un des signes les plus marquants du Budget 2021 est le montant de l'investissement, qui représentera un total, tous budgets confondus, de plus de 73 M€ de dépenses d'équipement (et près de 100 M€ après prise en compte des dépenses d'ores et déjà engagées et reportées).

Cela constitue un signe important donné aux acteurs économiques.

**La capacité des acteurs du territoire (institutions, entreprises, associations...) à rebondir après la crise conditionne l'avenir du territoire et rend possible une solidarité territoriale.**

**Le rôle de GBM est bien de favoriser ce rebond par ses choix d'infrastructures, d'équipements, et ses services.**

En 2021, cela se traduira par exemple par l'entrée en phase opérationnelle du programme **Synergie Campus** qui conduira à un investissement de plus de 55 M€, par l'ouverture de la **nouvelle structure Bio-Innovation**, équipement innovant en matière d'excellence sur les biothérapies, par l'accélération du programme de **pistes cyclables**, par l'amplification du programme de renouvellement de **l'éclairage public**, par la mise en œuvre du **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain**, par la poursuite des aménagements **de zones d'activités économiques...**

Nous nous engageons dans cette voie **en responsabilité**, alors que nous sommes, nous le savons bien dans un contexte à la fois d'incertitudes majeures et de perte d'autonomie financière structurelle pour les collectivités, **mais sans pessimisme excessif** (et sur la base d'hypothèses intermédiaires) **et avec une ambition intacte.**

**Les impacts de la crise sanitaire pour GBM ont été de 9 M€ en 2020 et sont estimés à l'heure actuelle à environ 3,8 M€ en 2021. Ils devraient se poursuivre en 2022.**

**Pour y faire face, GBM s'appuie sur ses atouts, au premier plan desquels sa situation financière saine, son endettement faible, pour continuer à agir en 2021 comme en 2020 en soutien du territoire et de ses habitants, et sans augmenter les taux de fiscalité.**

La stratégie financière de GBM, encadrée par des indicateurs financiers de référence, est ainsi basée sur une maîtrise maintenue du fonctionnement permettant un renforcement progressif de l'investissement, avec une accentuation à mener sur la mandature de nos priorités en lien avec les axes du projet de territoire. Nous avons choisi de la confirmer.

Cela impliquera néanmoins de maintenir la plus grande vigilance quant à la maîtrise du fonctionnement, mais aussi, dans le contexte d'incertitudes actuel et compte tenu de la baisse très conséquente de nos leviers d'actions (en lien notamment avec la réforme fiscale), la plus grande réactivité sur le suivi de ces hypothèses, sur leur confirmation ou au contraire leur infirmation dans la réalité qui sera constatée sur les mois et années à venir.

Ce sont des défis que nous relevons collectivement et de manière transparente.

C'est conforme à notre identité, à notre gouvernance et à nos valeurs partagées : le dynamisme, l'innovation, mais aussi la solidarité, la cohésion, la proximité avec les citoyens, et un service public de qualité.

C'est ainsi que GBM joue pleinement son rôle de moteur de la transition, de la solidarité, de l'attractivité et d'un développement équilibré, durable du territoire.

\*\*\*\*\*

### Plan du rapport de présentation du Budget Primitif 2021

#### **I- La mobilisation au service d'un projet partagé pour le territoire**

- A. Mobilisés pour la cohésion
- B. Mobilisés pour l'effervescence et les alliances
- C. Mobilisés pour les transitions

#### **II- Les équilibres du Budget Primitif 2021**

- A. Le budget primitif consolidé
- B. Le budget principal
- C. Les budgets annexes

## **I- La mobilisation au service d'un projet partagé pour le territoire**

Dans un contexte marqué par les incertitudes et une absence de visibilité, le projet de territoire « **Action Grand Besançon** » constitue, par les orientations qu'il porte et projette, un guide partagé.

De nombreuses actions sont déjà lancées et si les bouleversements engendrés par la crise sanitaire et le contexte de début de mandat entraînent logiquement son actualisation, ses principes directeurs sont confirmés et même renforcés.

Le Budget 2021 traduit ainsi une mobilisation collective pour la cohésion et les alliances, pour l'effervescence, pour les transitions, pour ancrer le territoire grand-bisontin dans l'avenir, en trouvant le chemin qui lui est propre, en portant fièrement son identité, sa diversité, ses valeurs...

### **A. Mobilisés pour la cohésion**

**GBM, par ses compétences et sa structure même, porte la capacité à être acteur, organisateur et moteur de la cohésion, et pour un travail en collectif, en coopération : c'est le sens du projet de territoire.**

**Ce rôle est tout d'abord particulièrement mis en exergue dans le cadre de la crise sanitaire.** En 2021, la mobilisation pour le rebond du territoire Grand-Bisontin se poursuit, avec notamment :

- **Un investissement à un niveau particulièrement élevé représentant 73,5 M€ tous budgets confondus, et même près de 100 M€** en incluant les dépenses engagées et non payées en 2020. C'est, en même temps qu'une affirmation du dynamisme du territoire, un soutien fort et essentiel pour le carnet de commandes des entreprises et en direction du monde économique. Dans une logique de système territorial, on peut en effet y ajouter les investissements de la Ville de Besançon et des autres communes, ce qui représente une force de frappe et un effet levier du bloc local de l'ordre de 200 M€.
- **Une stabilité des taux de fiscalité, s'agissant tant de la Cotisation Foncière des Entreprises que de la taxe foncière** (les 2 seuls impôts sur lesquels GBM conserve un pouvoir de taux), alors même que les impacts de la crise sanitaire sont forts et que les produits de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et de Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) vont connaître en 2021 une diminution liée à la baisse de l'activité économique en 2020.
- **Un nouvel abondement de l'enveloppe des dépenses imprévues de fonctionnement, qui est portée à 1 M€** pour faire face, le cas échéant, à de nouveaux dispositifs dans le cadre de la crise en 2021.  
Il convient ainsi de rappeler, comme évoqué lors des Orientations Budgétaires, que, dans un contexte d'incertitudes majeures, les hypothèses de référence du budget sont intermédiaires, et se situent entre une année très dégradée comme 2020 et une année « normale ». La majoration de l'enveloppe de dépenses imprévues est ainsi destinée à permettre de conserver, notamment en cas d'aggravation de la situation, la réactivité nécessaire à l'urgence, sans sacrifier les actions de fond.
- **Une attention maintenue aux conditions de travail du personnel et à la poursuite des missions communautaires, avec 100 K€** de fournitures supplémentaires de désinfection et de mesures sanitaires et un abondement de l'investissement en matériel informatique.

- **Un accompagnement fort en matière de suivi et de soutien aux acteurs économiques éprouvés par la crise**, avec le **Fonds Régional des Territoires**, prévu au BP à hauteur de 848 K€ pour 2021, dispositif que GBM a souhaité reprendre en gestion avec un cofinancement de la Région ainsi que le **Fonds d'Intervention Economique (FIE)** (218 K€) et le versement des **aides à l'investissement des entreprises** (60 K€).

Les crédits inscrits au programme "**actions recherche innovation**" (205 K€) permettent parallèlement d'abonder le Fonds Régional pour l'Innovation, cofinancé avec la Banque Publique d'Investissement (BPI) et la Région Bourgogne-Franche-Comté et de soutenir ainsi des projets industriels innovants qui associent des laboratoires et des entreprises du territoire.

Le **soutien** aux opérateurs de l'**entrepreneuriat** bénéficie d'un budget de 126 K€.

En matière de **commerce**, GBM poursuit son engagement pris en 2020 pour le déploiement des chèques Booster, avec 70 K€ inscrits au BP 2021, pour soutenir le commerce de proximité.

GBM joue un rôle important également en matière d'**emploi/insertion** : à ce titre, 339 K€ sont prévus pour les subventions aux structures d'insertion par l'activité économique, avec par ailleurs un soutien envers les jeunes en accordant une enveloppe dédiée à la **Mission Locale** qui s'élève à 325 K€ pour permettre d'informer, d'orienter ou encore d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans le monde du travail.

**Car au-delà de l'urgence de la crise, c'est bien dans une action de fond pour la cohésion du territoire que s'inscrit Grand Besançon Métropole.**

#### **Deuxième axe, une mobilisation en faveur de la cohésion avec la mise en œuvre de notre programme d'actions en direction des quartiers prioritaires.**

Cela s'articule dans le dispositif du **Contrat de Ville**, auquel GBM consacre **annuellement un budget de fonctionnement de 340 K€** encore renforcé en 2021 du fait de l'inscription dans le dispositif ANRU +, avec 33 K€ en fonctionnement et 202 K€ en investissement. Cela permet, en lien avec les partenaires de ce volet, et en s'appuyant sur les acteurs de terrain, de traiter des problématiques diversifiées tel que l'accès au sport, la tranquillité, la santé...

Sur l'investissement, le **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)** à Planoise sur les secteurs Île de France, Cassin et Epoisses est un enjeu essentiel. L'enjeu du projet sur ce quartier est d'améliorer la qualité de vie de ses habitants et de modifier durablement et profondément son image.

La diversification de l'offre des logements, le développement de l'économie, des commerces et des services font partie des leviers qui feront de cette rénovation une réussite collective.

**La contribution nette de GBM est de 15,4 M€ sur les 170 M€ du coût total de l'opération avec, en 2021, un montant de 3 M€ permettant l'entrée en phase opérationnelle des projets, notamment sur la coopérative du numérique, les centres commerciaux du pôle Ile de France et Epoisses, la reconstitution de l'offre et les aménagements d'espaces publics sur les secteurs Cassin, Ile de France et Époisses.**

GBM mène par ailleurs la reconstruction du **parking Cassin** pour lequel 300 K€ sont inscrits en 2021, projet fortement attendu en accompagnement de la réouverture du centre commercial.

Parallèlement sont engagées en 2021 les études pour **une reconfiguration et un réaménagement du quartier Palente-Orchamps** (100 K€).

**Troisième axe, une mobilisation pour un aménagement concerté et cohérent du territoire, aspect essentiel de la cohésion.**

Cela passe tout d'abord par le lancement de l'actualisation en 2021 de nos grands schémas directeurs d'aménagement, en lien avec le projet de territoire, au premier plan desquels le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, pour lequel un abondement de la contribution au Syndicat Mixte est prévu à hauteur de 40 K€ (soit 356 K€ au total), le renouvellement du **Plan Local d'Habitat** avec des études inscrites pour 73 K€, ou encore le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

**Ces schémas seront la base des Plans Locaux d'Urbanisme**, pour lesquels 275 K€ sont dédiés au BP 2021. 230 K€ s'ajoutent au titre de la topographie du territoire pour notamment prendre en charge des études, levées topographiques et l'acquisition du Plan Corps Rue Simplifié (PCRS – prises de vue aériennes).

GBM apporte également un soutien à l'Agence d'Urbanisme pour 390 K€.

En matière d'Habitat, le Grand Besançon poursuit sa politique en faveur d'une part, de la **réhabilitation des logements publics** (300 K€) ou **privés** (750 K€) et d'autre part, de la **production de logements publics locatifs** (1,3 M€) ou encore via **l'aide à l'accession à la propriété** par des subventions (153 K€).

Concernant le parc public, les besoins de financement sur crédits délégués de l'Etat au titre des **aides à la pierre** sont évalués à 200 K€ pour 2021.

Ces actions sont renforcées avec la mise en place d'une **Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique** (PTRE) dans le cadre d'une expérimentation de 3 ans à partir de 2021 (270 K€) en partenariat avec la Région. Cette plateforme a pour objectif de prodiguer des conseils techniques, des accompagnements juridiques, et des aides financières en matière de rénovation énergétique des bâtiments, pour les particuliers comme pour les professionnels.

Dans le cadre des obligations du nouveau Schéma Départemental relatif à **l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage** (2021-2026), GBM inscrit 150 K€ en 2021 pour la création de **terrains familiaux**. Cette politique est complétée par 45 K€ pour les travaux courants de mise aux normes, ainsi que pour l'amélioration et le renouvellement des **aires d'accueil** et d'un budget de fonctionnement qui intègre pour la plus grande partie le marché public de **délégation de la gestion des aires**.

De plus, 27 K€ sont inscrits pour permettre la prise en charge des **conséquences en termes de salubrité** liées aux stationnements irréguliers de caravanes, avec la dépose de bennes ainsi que des interventions de nettoyage. Enfin, des subventions à destination des **associations de gens du voyage et pour l'accompagnement des citoyens** s'installant dans les terrains familiaux nouvellement créés sont prévues (11 K€).

#### Quatrième axe, la cohésion vis-à-vis du territoire.

Comme indiqué lors des Orientations Budgétaires, la crise sanitaire a montré plus que jamais la nécessité d'une **action en solidarité du bloc local**, dans le traitement d'enjeux dépassant très largement le territoire.

Cette solidarité, qui contribue à assurer la cohésion du territoire, revêt de multiples facettes :

- **Une Dotation de Solidarité Communautaire de 4,2 M€**, en hausse de 2,4% du fait notamment de l'intégration d'une nouvelle enveloppe « revenus » de 100 K€ : c'est l'équivalent de près de 15% des dépenses d'exploitation des services communautaires (hors subvention au SDIS), reversé donc aux communes, ce qui dans un contexte de contraintes fortes sur le fonctionnement, représente un choix fort en faveur du soutien aux communes ;
- **Des parts de solidarité ajoutées aux montants des Attributions de Compensation et pris par GBM sur ses fonds propres** pour permettre de réaliser les transferts de compétences dans les meilleures conditions, notamment avec :
  - o 400 K€ sur les eaux pluviales (dont 300 K€ en investissement),
  - o 600 K€ en compensation de la DETR et 199 K€ au titre du bonus technique sur la Voirie, auxquels s'ajoutent la prise en charge de 50% des ouvrages d'art, ou encore les acquisitions pour alignement de voirie,
  - o la mise en œuvre de la soutenabilité pour 7 communes (pour un montant de réduction d'AC d'investissement à hauteur de 74 K€ en 2021 et 344 K€ au total), dispositif qui donnera lieu à une clause de revoyure en 2021,
  - o la prise en charge de 50% des travaux d'extension des cimetières (100 K€ par an).

Cette part de solidarité est ainsi estimée en 2021 à près de 1,3 M€.

- **La prise en charge d'équipements et d'évènement structurants**, dont le meilleur exemple est le programme Synergie Campus, pour 55 M€, qui ne pourrait relever d'une seule commune, et dont l'intérêt en termes d'attractivité concerne l'ensemble du territoire de Grand Besançon et même au-delà. L'organisation de Grandes Heures Nature, des Mardis des Rives ou encore de Livres dans la Boucle constitue également une bonne représentation de cette cohésion territoriale.

Rappelons par ailleurs que la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), acquittée par GBM, représente 8,5 M€, soit 23% des dépenses de fonctionnement des compétences. Depuis 2001, elle a évolué de 2,1 M€.

- **Les fonds de concours aux communes**, notamment s'agissant du **fonds centre village** (105 K€ au BP 2021), du **fonds isolation** (205 K€) ou encore du **fonds de soutien à l'équipement sportif** (50 K€). Le dispositif **ordiclasses** porté par GBM à l'échelle du territoire (100 K€ en investissement complétés de moyens humains) permet également une meilleure adéquation des moyens mis à disposition des écoles aux besoins actuels, notamment en matière de numérique.
- **Le déploiement et le développement de l'aide aux communes**, avec 91 K€ de crédits, pour l'adhésion de GBM à l'Ad@t (Agence Départementale d'Appui aux Territoires), et la fourniture d'un logiciel de prospective, et qui mobilise par ailleurs du personnel pour permettre aux communes de disposer d'un service adapté, d'analyse juridique, d'aide au montage de projets, de « Conseil en énergie partagé » (CEP)...  
Ce service sera encore enrichi en 2021 avec la création progressive d'un pool de secrétaires de mairies à GBM, permettant aux communes de disposer d'un service de remplacement en cas d'absence de leur secrétaire de mairie. Cela représentera un coût annuel brut de l'ordre de 150 K€ avec la création envisagée de 4 postes, et une refacturation parallèle aux communes.

C'est aussi ce qui prévaut à la réflexion menée actuellement par le groupe de travail sur les conditions d'affectation de la taxe d'aménagement, et ce qui présidera à la démarche, à relancer en 2021, de soutenabilité financière, conformément aux engagements pris lors de la construction de la Communauté Urbaine. Ces sujets sont complexes, car ils renvoient aux écarts de ressources entre communes qui peuvent exister entre elles, et à la péréquation notamment au travers de GBM.

Après deux années d'exercice de la **compétence voirie**, GBM poursuit sa mobilisation pour une amélioration quotidienne de la voirie, avec un travail par secteur, reflet d'une gouvernance et d'une identité propre, en y **consacrant 21,1 M€ de dépenses au budget 2021, en fonctionnement et en investissement.**

Les communes du territoire ont conservé une part significative de fonctionnement, pour assurer le maintien de la proximité avec les citoyens, et c'est à ce titre que le reversement aux communes pour **l'entretien de la voirie** s'élève à 2,6 M€ en 2021 et occupe la première place des dépenses en fonctionnement sur les trois plus grands postes de cette compétence.

Les autres postes les plus importants en fonctionnement correspondent aux dépenses **d'éclairage public** avec 1,9 M€ de budget annuel et **l'exploitation du stationnement** dans les parkings en ouvrage, avec 1,4 M€ dédiés.

Le budget d'investissement Voirie quant à lui s'élève à **13,2 M€** comprenant des travaux urbains et périurbains de **Gros Entretien Renouvellement (GER) pour 8,2 M€ et des créations / requalifications pour 4,9 M€.**

GBM a décidé, dans le cadre du groupe de travail dédié, de réinvestir en 2021 la recette perçue en 2020 au titre du produit des amendes de police (touchée jusque-là par les communes) dans les investissements en matière de voirie.

Cela représente, moyennant les fonds de concours des communes, un abondement global apporté aux travaux de voirie sur le territoire de 1,9 M€, soit +13 % de l'investissement Voirie, dont 1,1 M€ sur l'enveloppe de création - requalification de voirie dans les secteurs périurbains.

Enfin, 381 K€ sont inscrits en investissement (soit le montant correspondant aux Attributions de Compensation) pour le **gros entretien des voiries des zones d'activités économiques** (hors opérations de requalification dont le financement n'est pas assuré à ce jour). Le fonctionnement de ces zones communautaires nécessite 1,4 M€ de dépenses, sous forme majoritairement de conventionnement avec les communes.

## **B. Mobilisés pour l'effervescence et les alliances**

L'effervescence, c'est garantir un territoire dynamique, vivant, sachant se renouveler, rebondir (ce qui prend d'autant plus de sens dans le contexte actuel de crise), mobiliser les énergies, pour rester attractif, visible tout autant que lisible au niveau national, voire à l'international.

**Cela passe de manière indispensable par des alliances, par la construction de coopérations et par un fonctionnement en réseaux.**

La récente inscription au patrimoine culturel et immatériel de l'humanité de l'UNESCO des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art, qui constitue la deuxième labellisation UNESCO du territoire, en constitue un exemple marquant, qu'il nous appartient désormais de faire collectivement fructifier avec nos partenaires.

**Cela s'inscrit dans une orientation forte en faveur du développement touristique du territoire grand-bisontin, s'appuyant sur des vecteurs d'identité marquants, la richesse de notre patrimoine culturel, historique, et naturel, le sport et la santé...**

Autant de valeurs que **Grandes Heures Nature** s'emploie à porter et représenter, au-delà même de son festival à nouveau programmé en juin dans un nouveau format. GBM mobilise 489 K€ en 2021 afin de permettre le bon déroulement de cette grande fête tout en mettant en place des protocoles sanitaires essentiels à la santé de tous.

A cela s'ajoutent de nouveaux investissements (250 K€ en 2021) pour le projet de création d'une **base outdoor** aux Prés de Vaux.

La base nature **d'Osselle-Routelle** a rencontré son public, particulièrement familial, depuis deux ans en proposant des activités pour s'amuser, se détendre et se ressourcer. Le budget 2021 d'un montant de 1,5 M€ comprend en plus de la gestion par un délégataire (165 K€) et des travaux récurrents d'entretien (20 K€), **le lancement de la deuxième phase, d'un montant total de près de 5 M€ dont 1,3 M€ en 2021**, qui permettra notamment une revalorisation des accès, une amélioration de l'accueil et une rénovation du site de loisirs, en accentuant les parcours de découverte et d'apprentissage.

**Les circuits pédestres et VTT** (70 K€) feront l'objet de travaux d'amélioration sur les boucles de Larnod et Deluz, mais aussi avec l'aménagement d'une grande boucle d'agglomération VTT (panneaux départs, balisage...).

Le Grand Besançon assure également le portage et l'animation des **3 haltes fluviales** pour l'accueil des bateaux de passage et des bateaux en hivernage, avec deux capitaineries et 75 emplacements. Les dépenses concernant le port fluvial d'agglomération représentent 195 K€.

En complément à cette offre touristique, situé aux portes de Besançon, le **camping Chalezeule-Besançon** constitue pour les visiteurs un point de départ idéal pour de nombreuses visites et découvertes du patrimoine. GBM dispose en 2021 d'un budget global de 295 K€, qui permettra notamment de lancer l'amélioration de l'accueil et des cheminements.

GBM apporte parallèlement et en complémentarité un soutien fort aux **sites culturels et patrimoniaux du territoire**, notamment le **Syndicat Mixte du Musée de Nancray** (431 K€ en fonctionnement auxquels s'ajoute une participation de 250 K€ en 2021 pour la construction de réserves en investissement), la **Citadelle** (50 K€), le **réseau Vauban** (89,3 K€), ainsi que les participations aux **manifestations culturelles estivales** tels que les **Mardis des Rives** (120 K€), le **Grand 8** (40 K€) et autres **manifestations culturelles** (130 K€) comme le festival **Détonation** et les manifestations organisées par des associations du territoire, à l'exemple du **Festival de Musiques anciennes de Montfaucon**.

Le **Conservatoire à Rayonnement Régional**, dont le budget annexe s'élève en 2021 à 7,2 M€, financé par une subvention du budget principal de 5,6 M€, constitue un autre moteur essentiel de l'animation, de l'émergence et du développement de la politique de spectacle vivant, tout autant que de la reconnaissance de l'enseignement supérieur musical au niveau régional. Il participe pleinement à la structuration du **réseau d'enseignement musical**, pour lequel GBM consacre par ailleurs 407 K€ en 2021.

**Cette politique globale d'attractivité et d'effervescence passe également par une action marquée en faveur du développement économique**, qui mobilise à lui seul un budget de 14,7 M€ en fonctionnement et en investissement.

A cet égard, l'aménagement de **TEMIS 1 et 2** (800 K€) se poursuit : l'évènement marquant en 2021 sur Temis Santé sera bien évidemment **l'ouverture de Bio-Innovation**, qui aura représenté un investissement de 3,7 M€ pour GBM, et qui constituera un centre de développement innovant dans les domaines des dispositifs médicaux et biothérapies. 220 K€ sont prévus au BP 2021 pour l'animation du site.

GBM poursuivra également son action en faveur de **l'aménagement de zones économiques** avec les **Marnières** (25 K€) et la **ZAC Nouvelle Ere** aux Auxons (162 K€). D'autres projets se lancent, comme les **Portes de Vesoul** (140 K€), **Marchaux-Chaufontaine** (250 K€) et **Saint-Vit Champs Chevaux** (185 K€).

**Les budgets annexes consacrés aux zones d'activités en cours de commercialisation représentent par ailleurs 6 M€.**

En complément à ces aménagements, une réflexion est engagée sur le développement des ZAE avec des crédits dédiés à **un audit sur la requalification** des zones existantes.

Le montant consacré à la **promotion économique et à la prospection** représente 164 K€.

**Enfin, le dernier volet, et non des moindres, est l'Enseignement Supérieur, moteur de l'effervescence, sur lequel notre territoire fait alliance avec l'Etat, l'Université, le CROUS, la Région, le Département, la Ville de Besançon notamment.**

**Avec un budget de fonctionnement de 400 K€ et un budget d'investissement de 10,4 M€ en 2021**, c'est un axe de mobilisation majeure, qui constituera un point d'appui incontournable en termes d'attractivité. Avec 23 000 étudiants et 2 000 personnels, enseignants et chercheurs, le soutien à l'Enseignement Supérieur est un élément phare pour l'avenir.

Le programme **Synergie Campus** entre en phase opérationnelle en 2021 (7,1 M€), avec le soutien des Plans de relance qui a permis de compléter le programme initial.

Avec le lancement des projets dont GBM a accepté la maîtrise d'ouvrage, comme la création d'un nouveau bâtiment pour l'ISIFC, la création d'un learning centre à La Bouloie, le réaménagement du Campus Sports, la réhabilitation des espaces publics et de bâtiments universitaires, GBM s'engage pour une restructuration ambitieuse du Campus La Bouloie.

Parallèlement, sur le Campus de Centre Ville, en lien avec le grand projet sur le site Saint-Jacques Arsenal, le projet de **Grande Bibliothèque** est travaillé par le maître d'œuvre en lien avec nos objectifs du projet de territoire et du Plan Climat, de maîtrise énergétique et de coût global. 3 M€ sont prévus au BP 2021 pour cette opération.

### **C. Mobilisés pour les transitions**

**La crise actuelle a mis en lumière la nécessité de préparer et anticiper les transitions, qu'elles soient économiques, sociales, sociétales, climatiques, environnementales.**

**C'est dans cette voie, partie intégrante de son projet de territoire, que GBM s'est engagée depuis de nombreuses années et qu'elle renforce encore son ambition en 2021.**

**C'est, au-delà de l'urgence climatique, un facteur essentiel de qualité de vie pour l'ensemble de nos habitants.**

Un des guides dans notre action est le **PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)**, qui sera actualisé en 2021. Le rapport annuel en matière de développement durable permet par ailleurs de guider la préparation budgétaire et de rendre compte de la très grande diversité des actions menées. GBM a obtenu le **label Cit'ergie**, à la fois preuve de son engagement en faveur de la transition énergétique et encouragement à aller encore au-delà.

La transition, énergétique et environnementale notamment, est en effet au cœur des compétences mêmes de GBM.

**Elle se lit au quotidien, dans la collecte des ordures ménagères, dans la qualité de l'eau du robinet et celle des cours d'eau, dans l'assainissement, dans les transports en commun...**

**En matière de mobilité durable, GBM porte une orientation forte en matière d'accélération du schéma cyclable, avec un renforcement du budget annuel dédié, qui passe de 800 K€ à 2 M€ par an.**

Celui-ci prévoit ainsi une accélération du programme de jalonnement cyclable, sur Besançon comme dans les communes péri-urbaines, avec un accompagnement des voies vertes, une organisation améliorée des nœuds de multimodalité, mais aussi la multiplication de box et arcs à vélos et une sensibilisation à la pratique cyclable.

Premier budget annexe par son ampleur, le Budget Transports représente près de 66 M€ (hors autofinancement).

Dans ce domaine, GBM joue un rôle majeur en tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités, autour d'un enjeu de **développement de l'intermodalité**.

Le réseau Ginko représente une dépense sur ce budget de 39 M€, avec des recettes de billetterie prévues à 12,5 M€. Le marché pour l'affrètement en zone périurbaine représente, quant à lui, 8,5 M€.

Si l'on raisonne sur la part de financement par le contribuable de ce service, elle porte à la fois sur la subvention d'équilibre, de 13,2 M€ (contre 12,7 M€ au BP 2020), auquel s'ajoute le Versement Mobilité acquitté par les entreprises de plus de 11 salariés, prévu à 32,9 M€, soit au total 46 M€.

2021 sera par ailleurs consacrée à la poursuite du **renouvellement des bus** (3 M€), à l'amélioration **des pôles d'échange et voirie** (1,4 M€), avec parallèlement le souci de renforcer encore l'attractivité du système de transports en commun, par l'augmentation des fréquences et des capacités : c'est dans ce cadre qu'un **programme pluriannuel d'acquisition de rames supplémentaires pour le tramway est proposé à hauteur de 11,5 M€, dont 600 K€ en 2021.**

Par ailleurs, depuis 2019, Ginko a mis en circulation un parc de Vélos à Assistance Electrique, tous disponibles en location à moyen et long terme. Face au succès rencontré par ce dispositif de nouveaux vélos viendront enrichir le parc en 2021, pour un montant de 150 K€.

La gratuité des transports en commun ainsi que des parkings relais pendant les pics de pollution, décidée par le Conseil communautaire en 2020, constitue également un outil favorisant l'intégration des transports en commun dans la vie quotidienne.

A noter que dans le cadre de la surveillance de la qualité de l'air, GBM soutient **ATMO Bourgogne Franche Comté** pour un montant de 195 K€.

GBM porte également **la gestion des déchets** (25,3 M€), 3<sup>ème</sup> budget le plus important de Grand Besançon Métropole, **la qualité de l'eau et la préservation des ressources** (avec des budgets Eau et Assainissement de près de 36,1 M€ et la gestion des eaux pluviales), et depuis trois ans, la compétence **Chauffage Urbain**, qui représente 2,3 M€.

**Ces budgets autonomes portent une action de développement durable en proximité directe avec l'utilisateur.**

En effet, la garantie d'accès à **une eau potable de qualité** pour les habitants est un droit essentiel auquel Grand Besançon participe activement : il s'agit d'identifier et de limiter les pollutions de l'eau mais aussi d'améliorer les équipements pour limiter les apports d'eau de pluie dans le réseau, d'aménager et optimiser le réseau de distribution de l'eau afin de garantir une sécurité en approvisionnement en toute situation.

Par ailleurs, GBM accompagne les habitants vers de meilleures pratiques en termes de tri des déchets. Au-delà de la gestion des déchets via la collecte, GBM, en collaboration avec le SYBERT, met en place chaque année des actions aussi bien auprès du grand public que des professionnels pour les **sensibiliser à la pratique du tri et du recyclage**. La réduction de la quantité de déchets produits est un axe fondamental de la politique de gestion des déchets de notre Communauté.

La compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations** (GeMAPI) à laquelle 295 K€ seront dédiés en 2021, financés par une taxe spécifique, permet de mener les études et les travaux décidés dans le cadre du contrat de rivière Doubs, (l'entretien des murs Vauban faisant partie de l'ouvrage anti-crue de la Boucle à Besançon) et de contribuer à l'action de trois syndicats : Syndicat mixte du marais de Saône et du bassin versant de la source d'Arcier, Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs, Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon.

La création de **l'unité de méthanisation à Port Douvot** permet pour sa part de renforcer le développement des énergies renouvelables, sur la base du biogaz.

**680 K€ sont également prévus en 2021 dans ce domaine pour une série d'actions** : un dispositif d'accompagnement aux entreprises (dispositif solaire à destination des entreprises et des collectivités), des sessions de formation aux régulations des chaudières et un accompagnement pour l'entretien, des animations pour la connaissance du PCAET, un accompagnement au financement participatif, une expérimentation d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT), des actions de communication sur la qualité de l'air, des actions d'accompagnement à l'auto-rénovation, le prêt de caméras thermiques aux particuliers et dans les communes...

En matière de **biodiversité** (58 K€), GBM poursuit le partenariat avec le conservatoire botanique national pour réaliser l'inventaire floristique et entomologique, la publication d'un atlas de biodiversité et un soutien à la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), et s'inscrit dans le cadre de la charte paysagère des collines.

Cette action rejoint pleinement l'intervention en matière d'éco-tourisme, de valorisation des circuits pédestres et VTT.

L'étude pour la création **d'une légumerie** se poursuit par ailleurs, dans une logique de **valorisation des circuits courts**.

C'est dans ce cadre qu'en 2021, les crédits **Agriculture Sauge** (60 K€) permettront de poursuivre le travail engagé sur le **Projet Alimentaire Territorial** et cofinancé en partie par le Programme National pour l'Alimentation, la formation de l'idée au projet d'installation agricole, le soutien au développement des marchés de producteurs et autres circuits-courts.

La **pépinière d'activités en maraîchage biologique** du Grand Besançon permet à des maraîchers de tester en grandeur réelle, pendant 1 à 3 ans, leur capacité à gérer leur propre exploitation.

Le budget de 95 K€ permet de financer le fonctionnement du site, l'accompagnement technique des maraîchers, et les animations pour le public.

En effet, GBM, au-delà de ses actions propres, joue un rôle à la fois **de sensibilisation et d'exemplarité**.

L'exemplarité passe aussi bien sûr par celle de son propre patrimoine.

**370 K€ viennent ainsi renforcer en 2021 le programme d'éclairage public des communes périurbaines** avec une généralisation progressive de LED moins consommatrices en énergie et avec un meilleur respect de la biodiversité, notamment de la faune nocturne, par un choix adapté de luminosité. Cela rejoint également nos préoccupations en matière de maîtrise énergétique et de charges de fonctionnement. **Le programme d'éclairage public, urbain et périurbain, s'élève au final à 1,4 M€ en investissement en 2021.**

100 K€ par an sont aussi réservés pour l'installation de **panneaux solaires** sur le patrimoine de GBM.

Le parc automobile communautaire se dotera également de plus de **véhicules électriques** avec un abondement du budget annuel de près de 200 K€, portant celui-ci à 0,7 M€.

C'est à ce titre enfin que nous réfléchissons à la rénovation du bâtiment La City, mais également sur le devenir de l'ancien centre d'enfouissement des Andiers.

**Des actions de sensibilisation** (30 K€) au développement durable sont enfin menées, en lien avec les associations et les communes, par exemple dans le cadre du dispositif Familles pour le Climat.

L'ensemble de cette politique communautaire nécessite de se doter d'outils de pilotage et d'aide à la décision. C'est l'objet du **déploiement du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables)**, récemment adopté, pour le développement et le renforcement des achats écoresponsables dans la commande publique, avec l'objectif de les promouvoir dans les cahiers des charges incluant des prescriptions énergétiques et de nuisances dans nos projets. Ce dispositif vient en complément du travail mené en matière d'insertion dans les marchés, reconnu par une subvention du Fonds Social Européen.

**C'est ainsi, sous le filtre de ces quatre axes, ceux de notre projet de territoire, que GBM a élaboré le Budget Primitif 2021, avec réactivité et responsabilité, avec détermination, en conciliant la réponse à l'urgence avec un vrai travail de fond, pour construire un territoire métropolitain dynamique, attractif, ouvert et harmonieux.**

Ce travail se poursuivra tout au long de l'année 2021 à travers l'actualisation des grands documents d'orientations (SCoT, PCAET...) avec une étape importante en milieu d'année avec l'adoption d'un projet de territoire actualisé, en parallèle de l'actualisation du Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement pour sa partie Investissement.

## II - Les équilibres du BP 2021

### A. Le budget primitif consolidé

Le budget général consolidé réel (investissement et fonctionnement) s'établit à 308,6 M€ au total soit 289,8 M€ avec neutralisation des subventions d'équilibre aux budgets annexes, (hors prise en compte de la reprise anticipée des résultats 2020, prévue uniquement sur le budget annexe AIBO - Aire Industrielle de Besançon Ouest).

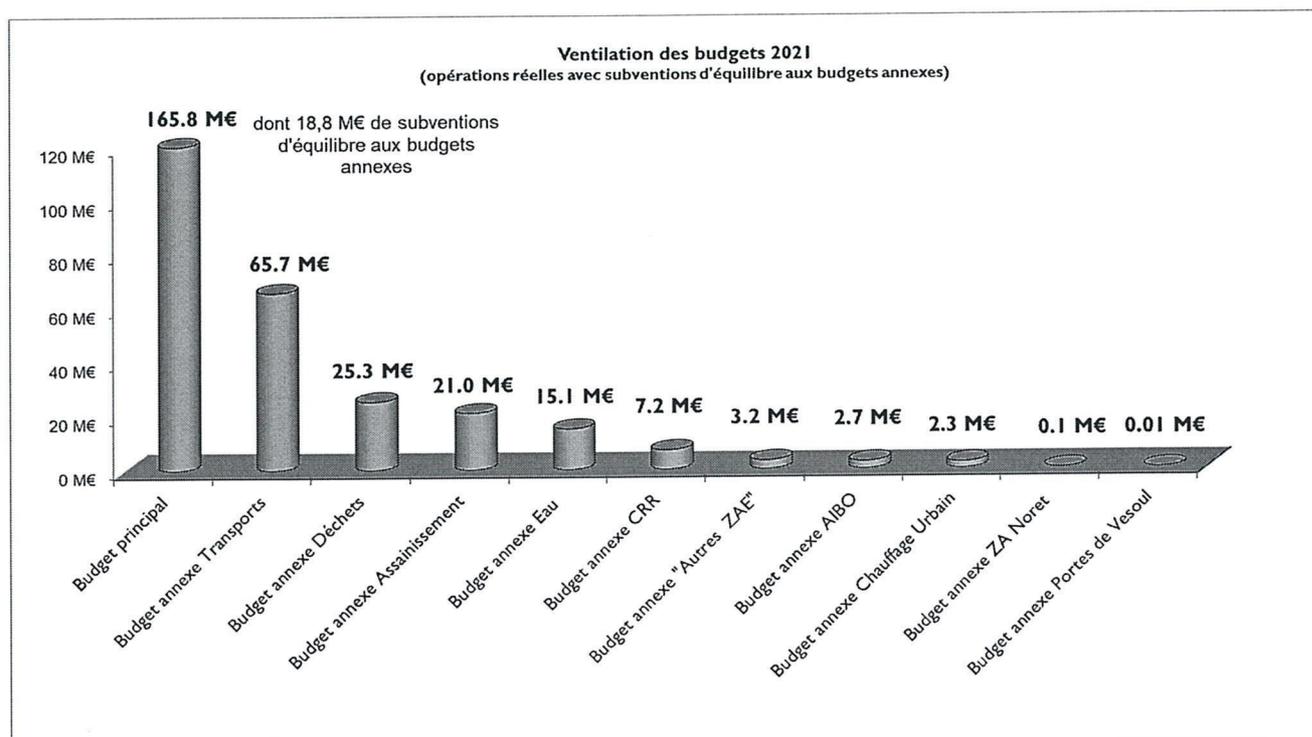
Ainsi le BP 2021 consolidé augmente par rapport à 2020 (+6,5 M€) du fait essentiellement de l'augmentation des dépenses d'équipement sur le budget principal (+9,6 M€).

En 2021, le montant consolidé d'investissement s'élève à 90 M€, soit 73,5 M€ consacrés à l'équipement du territoire, 63 % relevant de budget principal et 37% étant portés par les budgets annexes.

Le budget de fonctionnement atteint pour sa part 218,6 M€ dont 18,8 M€ de subventions d'équilibre.

Le détail de ces rubriques, budget par budget, est présenté ci-après.

Le budget 2021 de 308,6 M€ se répartit comme suit (289,8 M€ hors subventions d'équilibre).



## B. Le budget principal

Il se répartit entre 112,5 M€ de dépenses de fonctionnement et 53,3 M€ de dépenses d'investissement.

Pour rappel, le Budget 2021 a été construit sur la base d'hypothèses intermédiaires en recettes et en dépenses, entre une année « normale » et une année très dégradée comme 2020, sans retenir l'hypothèse d'un nouveau confinement. Le cas échéant, les impacts supplémentaires non prévus à ce stade de construction du budget seront à traiter par l'utilisation des dépenses imprévues et/ou lors d'une décision modificative.

### 1. Les dépenses de fonctionnement : 112,5 M€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT * Budget principal	BP 2020	BP 2021	% évolution BP 2021/BP 2020
Charges de personnel totales	40 018 577	40 897 593	2.2%
Charges des compétences et de l'administration générale	36 126 812	37 834 128	4.7%
Subvention d'équilibre Budget annexe Transports	12 715 171	13 160 000	3.5%
Subvention d'équilibre Budget annexe CRR	5 632 955	5 632 955	0.0%
<b>Sous total compétences</b>	<b>94 493 515</b>	<b>97 524 676</b>	<b>3.2%</b>
Attribution de compensation (AC)	4 922 069	4 935 075	0.3%
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	4 149 614	4 249 614	2.4%
<b>Sous total reversements aux communes</b>	<b>9 071 683</b>	<b>9 184 689</b>	<b>1.2%</b>
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	4 305 337	4 305 337	0.0%
Pénalité contractualisation Etat	500 000	0	-100.0%
Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	50 000	100 000	100.0%
Reversements fiscalité	30 000	110 000	267%
<b>Sous total opérations fiscales</b>	<b>4 885 337</b>	<b>4 515 337</b>	<b>-7.6%</b>
Remboursement des intérêts de la dette	246 081	207 073	-15.9%
Autres frais financiers (ligne de trésorerie)	20 000	20 000	0.0%
Dépenses imprévues	500 000	1 000 000	100.0%
Autres dépenses de fonctionnement - divers	154 000	87 000	-43.5%
<b>Sous total opérations financières</b>	<b>920 081</b>	<b>1 314 073</b>	<b>42.8%</b>
<b>AUTOFINANCEMENT SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>16 632 153</b>	<b>13 331 404</b>	<b>-19.8%</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>126 002 769</b>	<b>125 870 179</b>	<b>-0.1%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors autofinancement)</b>	<b>109 370 616</b>	<b>112 538 775</b>	<b>2.9%</b>

\* Opérations réelles

**Les dépenses de fonctionnement évoluent de 2,9 % par rapport au BP 2020.** Cette évolution résulte notamment de :

- l'inscription dès le BP 2021 d'une enveloppe de 1 M€ de dépenses imprévues (cette enveloppe, classiquement de 0,5 M€, avait été portée à 1,5 M€ en décision modificative 2020, le BP ayant été voté avant la crise sanitaire) ;
- 0,9 M€ de dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire : des dépenses de fournitures (masque, gel, protections ...) et des dépenses de soutien à l'économie, à hauteur de 0,8 M€, pour des versements en 2021.

**A périmètre constant, cette évolution est de 1,6 % conformément à la prospective, ce qui témoigne de la volonté de GBM de ne pas sacrifier le cœur de ses compétences ni ses opérations nouvelles malgré la crise.**

**- Les charges de personnel s'élèvent globalement à 40,9 M€**, en hausse de 2,2 % par rapport au BP 2020. Elles se composent des effectifs propres GBM (40,6 M€) et du remboursement de personnel mis à disposition par la Ville de Besançon (0,3 M€).

**Le premier poste, correspondant aux effectifs propres de GBM, est en évolution de 1,5 % de BP à BP** après prise en compte de l'incidence financière de l'intégration du personnel de Grand Besançon Habitat dans les effectifs de GBM dans le cadre de l'opération de fusion entre GBH et la SAIEMB I. En effet depuis 2020, GBM prévoit des crédits en dépenses et recettes pour procéder au paiement des cotisations salariales et patronales de ce personnel intégré aux effectifs communautaires puis détaché dans la nouvelle structure. En 2021, l'inscription est relative à une année pleine, contre une demi-année au BP 2020.

**- Les charges de fonctionnement des compétences s'élèvent quant à elles à 37,8 M€ (contre 36,1 M€ au BP 2020)** et évoluent de + 4,7 %.

Elles intègrent notamment la **contribution au SDIS d'un montant de 8,5 M€, en évolution de 0,2 %** par rapport à 2020.

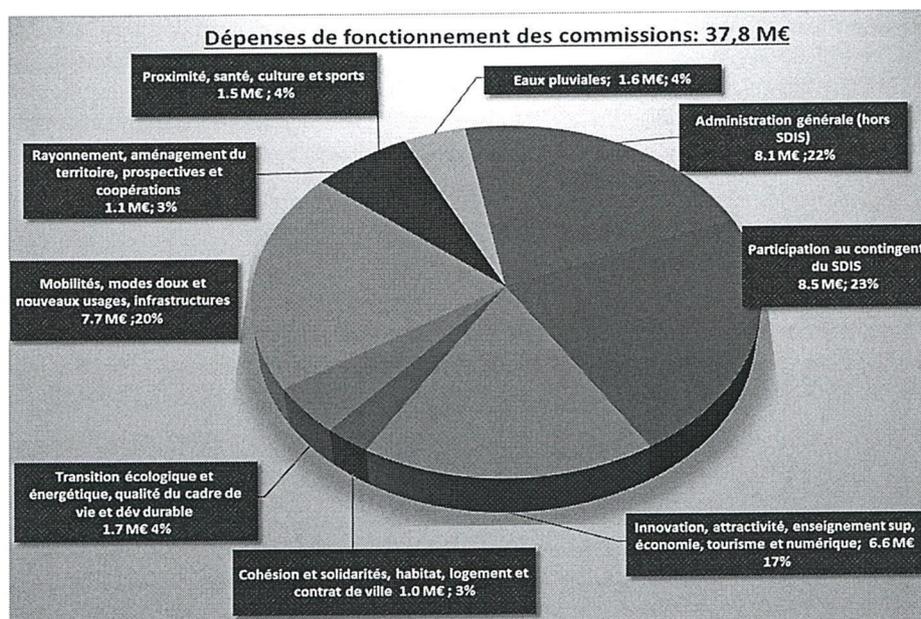
En retraitant les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire évoquées ci-dessus, **l'évolution des charges des compétences est en augmentation de 2,1%.**

Cette évolution permet d'intégrer des opérations nouvelles ou renforcées, **en fonction des contraintes de fonctionnement de la collectivité et des priorités du projet de territoire**, pour une charge nette (en intégrant des recettes induites) de 0,5 M€.

Parmi les opérations nouvelles et crédits complémentaires en fonctionnement, hors impact de la crise sanitaire, on peut notamment citer :

- Communication valorisation du territoire et notoriété : 100 K€
- Animation de Bio-innovation : + 60 K€
- Développement des actions touristiques et congrès : + 20 K€
- Soutien au sport : + 46 K€
- Labellisation UNESCO et développement des coopérations (avec 48 K€ de recettes européennes INTERREG inscrites permettant de financer les dépenses liées)
- Augmentation de la contribution au SCoT pour lancement de sa révision : + 40 K€
- Etudes Habitat - renouvellement du PLH : + 20 K€,
- Développement de la Plateforme de Transition Ecologique (PTRE) : 28 K€ nets
- Participation à l'ANRU + : 33 K€
- Renouvellement du contrat d'assurance : + 80 K€
- Abondement de 0,5 % (7 K€) à périmètre constant de la contribution du budget principal aux eaux pluviales (budget annexe Assainissement).

De façon détaillée, les charges des compétences se décomposent par commission, comme suit :



- **Les reversements aux communes représentent 9,2 M€.** Ils sont composés de :

- l'Attribution de Compensation (AC) pour 4,9 M€. Le montant total d'AC a été validé par la CLECT du 17 décembre 2020, et confirme les montants établis en 2019 du fait des transferts de compétences. Seule la partie concernant les services mutualisés varie en fonction des comptes administratifs votés.
- la Dotation de Solidarité Communautaire pour 4,2 M€ qui comprend un volet « Solidarité sociale et fiscale » avec l'intégration en 2021 du critère revenus, un volet « Aires d'accueil des gens du voyage », un volet « Solidarité économique » ainsi qu'un « volet Cartes Nationales d'Identité électroniques -CNIe ». Elle est en augmentation de 2,4% par rapport au BP 2020 compte tenu des décisions prises en 2020 de création d'une nouvelle enveloppe « revenus » de 100 K€ et du gel du volet « Solidarité économique » à son niveau de 2020.

- **Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) s'élève à 4,3 M€ :** son montant est figé.

- **Les intérêts et charges financières de la dette représentent 0,2 M€ au BP 2021,** en baisse par rapport au BP 2020, notamment du fait du désendettement régulier de GBM. Conformément à la prospective, GBM finance ses investissements par une utilisation progressive des excédents ponctuels de ces dernières années liés à des taux de réalisation insuffisamment élevés en investissement. Cette gestion lui permet de maîtriser très strictement ce poste, en retardant le recours à l'emprunt et donc ses dépenses de fonctionnement.

- **Les dépenses imprévues s'élèvent à 1 M€.** Elles sont maintenues à un niveau élevé, en augmentation de 0,5 M€ par rapport au BP 2020 (elles avaient été portées à 1,5 M€ en DM) compte tenu des incertitudes liées au contexte sanitaire.

- **La contribution du budget principal aux budgets annexes s'élève à 18,8 M€,** elle est répartie comme suit, dans le respect du pacte de soutenabilité s'agissant des budgets Transports et CRR :

- **la subvention d'équilibre CRR pour 5,6 M€ en stabilité par rapport au BP 2020,**
- **la subvention d'équilibre Transports pour 13,2 M€** contre 12,7 M€ en 2020 : elle correspond au strict équilibre du budget annexe et se trouve en deçà du pacte de soutenabilité qui fixe la limite maximale de financement par le budget principal.

2. Les recettes de fonctionnement : 125,9 M€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT * Budget principal	BP 2020	BP 2021	% évolution BP 2021/BP 2020
Recettes des compétences et de l'administration générale	8 234 438	8 924 338	8.4%
Refacturation masse salariale des agents mis à disposition	1 987 229	1 964 332	-1.2%
Contribution des budgets annexes	2 301 597	2 221 964	-3.5%
Fiscalité (y compris GÉMAPI)	75 729 873	77 552 427	2.4%
Dotations de l'Etat et FPIC	23 197 614	21 275 600	-8.3%
AC perçue	14 552 018	13 931 518	-4.3%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>126 002 769</b>	<b>125 870 179</b>	<b>-0.1%</b>
<b>Total RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors résultats N-1 )</b>	<b>126 002 769</b>	<b>125 870 179</b>	<b>-0.1%</b>

\* Opérations réelles

**- Les recettes des compétences et de l'administration générale s'élèvent à 8,9 M€.** Elles sont constituées principalement des postes suivants :

- les recettes de stationnement en ouvrages : le BP 2020 n'avait pas intégré de baisse des droits de stationnement, du fait de son vote avant la crise, avec une prévision de près de 3 M€, cette prévision avait été réduite de 700 K€ en décision modificative. Le BP 2021 est construit avec une prévision intermédiaire de 2,8 M€, en baisse de 5% par rapport à une situation normale (BP 2020) sans inclure l'hypothèse d'un nouveau confinement ;
- la redevance de contrôle des concessions de gaz (0,3 M€) et la redevance d'occupation du domaine public (0,2 M€) ;
- les revenus des immeubles dont GBM est propriétaire (City, Maison des Microtechniques, pépinière de Palente...) pour 0,7 M€ ;
- les subventions, participations et mécénats pour un montant de 1 M€, au titre notamment du PCAET, du Salon du Livre, de Grandes Heures Nature ou encore de la publicité du magazine...ainsi que du nouveau dispositif de Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) et du Fonds Régional des Territoires (FRT) ;
- les produits d'exploitation des services : base de loisirs d'Osselle-Routelle (0,1 M€), ordiclasse (0,2 M€) ;
- la taxe de séjour (estimée à 0,4 M€ comme le produit perçu en 2020), taxe affectée aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique et à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques ;
- les refacturations aux communes : aide aux communes (0,3 M€), autorisation du droit des sols (0,3 M€).

De plus, une **contribution des budgets annexes** aux frais généraux du budget principal (permettant la reconstitution exacte des dépenses de ces budgets en autonomie financière tout en garantissant une optimisation de moyens) est inscrite à hauteur de **2,2 M€**, dont 1,6 M€ pour les seuls budgets eau et assainissement.

**- Les recettes de refacturation de la masse salariale** pour la mise à disposition au CCAS (dans le cadre des mutualisations), aux associations (ATMO), aux budgets annexes et aux syndicats (SMABLV, SMSCoT, SMPST, PMCF) s'élèvent à **2 M€**. Pour mémoire, pour la Ville de Besançon, le mécanisme de refacturation s'exerce via l'AC reçue de la Ville.

**- Le produit de fiscalité 2021, hors rôles supplémentaires, est prévu à hauteur de 77,6 M€. Il augmente de + 2,4 % par rapport au BP 2020 et 1,1 % par rapport au CA prévisionnel.**

Cette hausse de 1,8 M€, en apparence importante, s'explique en réalité par la transformation de l'allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation en une recette fiscale (de TVA).

**A périmètre constant, cette évolution est ramenée à -1,3% par rapport au CA prévisionnel (hors rôles supplémentaires), ce qui est particulièrement faible.**

**Les taux resteront stables cette année encore.** Le produit fiscal ne progressera donc que sous les effets des variations des bases et des différentes réformes fiscales mises en œuvre cette année.

Les revalorisations annuelles des bases seront de 0,2 % pour les locaux d'habitation (soit l'évolution de l'indice des prix à la consommation de l'année précédente), tandis que les tarifs des locaux professionnels, tels qu'ils ressortent des grilles tarifaires résultant des déclarations des propriétaires, seront en hausse de 0,5 %.

Par ailleurs, les effets de la crise sanitaire, doublée d'une crise économique et ceux des réformes fiscales, bouleversent la composition du panier fiscal de Grand Besançon Métropole.

- ✓ Tout d'abord, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée et devient un impôt d'Etat à partir de 2021.

A cette recette est substituée une **fraction de la TVA nationale (31,1 M€)**, calculée de façon à compenser :

- la perte des recettes de taxe d'habitation sur les résidences principales au taux de 2017,
- les allocations compensatrices des exonérations de taxe d'habitation (1,9 M€ en 2020) ;
- la moyenne des rôles supplémentaires perçus de 2018 à 2020. Par ailleurs, le Grand Besançon aura à sa charge le remboursement à l'Etat des dégrèvements de taxe d'habitation accordés en 2020 issus des évolutions de taux décidées depuis 2017 (0,1 M€).

La fraction de TVA nette nationale versée est calculée par rapport au produit de la TVA de l'exercice en cours (avant la Loi de Finances pour 2021, la référence était l'exercice précédent). La dynamique de ce versement ne bénéficiera par conséquent pas de l'éventuel rebond de la croissance attendue entre 2020 et 2021.

GBM conserve enfin une **taxe d'habitation sur les résidences secondaires.**

- ✓ Les taxes foncières sur le bâti (4,1 M€), le non bâti et la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (0,2 M€), devraient connaître une relative stabilité (progression de 1 % pour la première, baisse d'environ 2 % pour les secondes).
- ✓ La Cotisation Foncière des Entreprises est prévue en hausse de 1% par rapport au produit réalisé en 2020, à 23,5 M€. Cette hausse intègre celle des tarifs des locaux professionnels et une faible progression physique des bases, de 0,5 %, pour tenir compte des éventuelles fermetures d'établissements liées à la crise sanitaire.

A noter que le produit de la taxe Gemapi est ventilé entre la taxe d'habitation, les taxes foncières et la cotisation foncière des entreprises au prorata du produit N-1 de ces taxes. Pour tenir compte des réformes fiscales en cours et au titre de 2021, la répartition est la suivante:

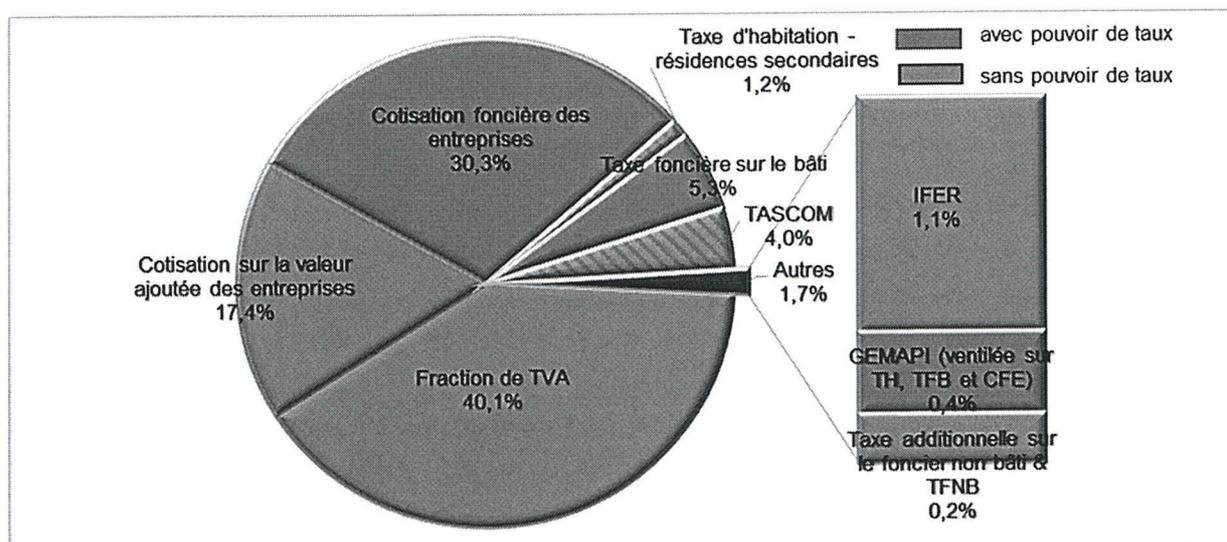
- les bases de taxe d'habitation utilisées sont diminuées à hauteur des dégrèvements accordés en 2020 (de sorte que seules les résidences secondaires et les personnes effectivement imposées ne supportent la taxe),
- la part de la taxe GEMAPI « perdue » du fait de la suppression progressive de la taxe d'habitation des résidences principales se reporte de fait sur la taxe foncière et la CFE ;

- les réductions de bases de taxes foncières et de Cotisation Foncière des Entreprises liées à la réduction des impôts de production sont prises en charge par l'Etat.

- ✓ Les impôts directement liés à l'activité économique, c'est-à-dire la **taxe sur les surfaces commerciales (3,1 M€)**, dont une partie est assise sur les chiffres d'affaires, et la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** (dont la DDFIP du Doubs a pu nous donner une simulation à **13,5 M€**), sont prévus **en baisse sensible, respectivement de -11,3 % et -5,1 %** de BP à BP. Seule cette dernière évolution résulte d'une notification de l'Etat, les autres restant à ce stade prévisionnelles dans un contexte d'incertitudes important.  
**L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (0,8 M€)** est prévue en augmentation de 0,5 %, conformément à l'évolution des tarifs adossée sur l'inflation prévisionnelle en loi de Finances.

Fiscalité	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/2020
Fraction de TVA		-	31 090 598	-
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	14 183 192	14 276 679	13 460 847	- 5,1%
Cotisation foncière des entreprises	22 448 585	23 271 975	23 477 837	4,6%
Taxe d'habitation - résidences secondaires	30 164 373	30 202 455	946 860	-96,9%
Taxe foncière sur le bâti	4 093 802	4 128 850	4 132 926	1,0%
TASCOM	3 510 089	3 483 670	3 113 479	- 11,3%
IFER	832 526	826 022	836 698	0,5%
GEMAPI (ventilée sur TH, TFB et CFE)	295 452	296 669	295 201	- 0,1%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti & TFNB	201 854	197 981	197 981	- 1,9%
<b>Sous total (hors rôles supplémentaires)</b>	<b>75 729 873</b>	<b>76 686 190</b>	<b>77 552 427</b>	<b>2,4%</b>
Rôles supplémentaires CFE		367 356		
Rôles supplémentaires TH		124 866		
Rôles supplémentaires TF		6 004		
Rôles supplémentaires IFER		-		
<b>TOTAL FISCALITE</b>	<b>75 729 873</b>	<b>77 184 416</b>	<b>77 552 427</b>	<b>2,4%</b>

La réforme de la fiscalité, comme il l'a déjà été rappelé lors des orientations budgétaires, entraîne un nouveau et profond changement dans nos recettes de fiscalité, qui ne comptent désormais plus qu'un gros tiers de recettes sur lesquelles nous pouvons agir par le biais des taux, comme en atteste le graphique suivant, présentant le panier fiscal de la collectivité en 2021 :



- **Les allocations compensatrices de fiscalité s'élèvent à 0,5 M€, contre 2,4 M€ au BP 2020.** Elles sont logiquement en baisse de 1,9 M€, suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. **Elles sont stables à périmètre constant.**

Comme depuis 2018, les allocations compensatrices ne font pas partie des variables d'ajustement des concours de l'Etat aux collectivités. Les allocations compensatrices ne varient donc que sous l'impulsion des bases exonérées.

	BP 2020	CA 2020	BP 2021	BP 21 / BP 20
Allocation compensatrice de TH	1 907 398	1 907 398	-	-100,0%
Allocations compensatrices de TFB & TFNB	26 185	26 657	27 209	3,9%
Allocations compensatrices de CFE / CVAE	460 996	481 204	477 136	3,5%
<b>TOTAL</b>	<b>2 394 579</b>	<b>2 415 259</b>	<b>504 345</b>	<b>-78,9%</b>

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représente 18,1 M€** : elle diminue de 1,4 %, soit - 0,3 M€ par rapport au montant notifié en 2020.

Cette évolution résulte :

- de l'écrêtement de 2 % sur la dotation de compensation (12,7 M€ au BP 2021), appliqué pour le financement des dotations de péréquation dans le cadre d'une enveloppe nationale stable ;
- de la stabilité de la dotation d'intercommunalité (5,4 M€ au BP 2021) du fait de l'application d'une garantie.

GBM perçoit par ailleurs une dotation de 17 K€ pour les permanents syndicaux.

Dotations Globales de Fonctionnement	BP 2020	Notification 2020	BP 2021	Evolution BP 2021/ notification 2020
Dotations d'intercommunalité	5 436 242 €	5 430 586 €	5 430 000 €	0.0%
Dotations part compensation	12 845 419 €	12 907 436 €	12 650 000 €	-2.0%
Dotations permanents syndicaux	16 129 €	16 690 €	17 500 €	4.9%
	<b>18 297 790 €</b>	<b>18 354 712 €</b>	<b>18 097 500 €</b>	<b>-1.4%</b>

**- Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) est prévu à 1,4 M€, en stabilité par rapport au niveau reçu en 2020, le FDPTP n'étant plus intégré dans les variables d'ajustement au niveau national.**

**- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est inscrit à hauteur de 1,2 M€ : cela correspond à une hypothèse de sortie d'éligibilité (le territoire grand-bisonnin étant au dernier rang en 2020), soit 50 % du produit perçu en 2020. A noter qu'une contribution est également inscrite en dépense à hauteur de 100 K€.**

**- L'Attribution de Compensation perçue représente 13,9 M€, dont 12,9 M€ provenant de la Ville de Besançon. Pour mémoire, en 2001, l'AC de Besançon était positive, à hauteur de 21 M€ environ ; elle est devenue négative du fait de l'importance des transferts et du développement des services communs.**

**► Au final, l'épargne brute s'élève à 13,3 M€ (contre 16,6 M€ au BP 2020 et 14,2 M€ au BP 2019).**

Après remboursement du capital de la dette, **l'épargne nette dégagée s'élève à 12,6 M€ (en baisse de 2,5 M€ par rapport au BP 2020 mais légèrement supérieure à celle du BP 2019, qui s'établissait à 12,4 M€).**

3. Les dépenses d'investissement : 53,3 M€ (contre 43,7 M€ en 2020)

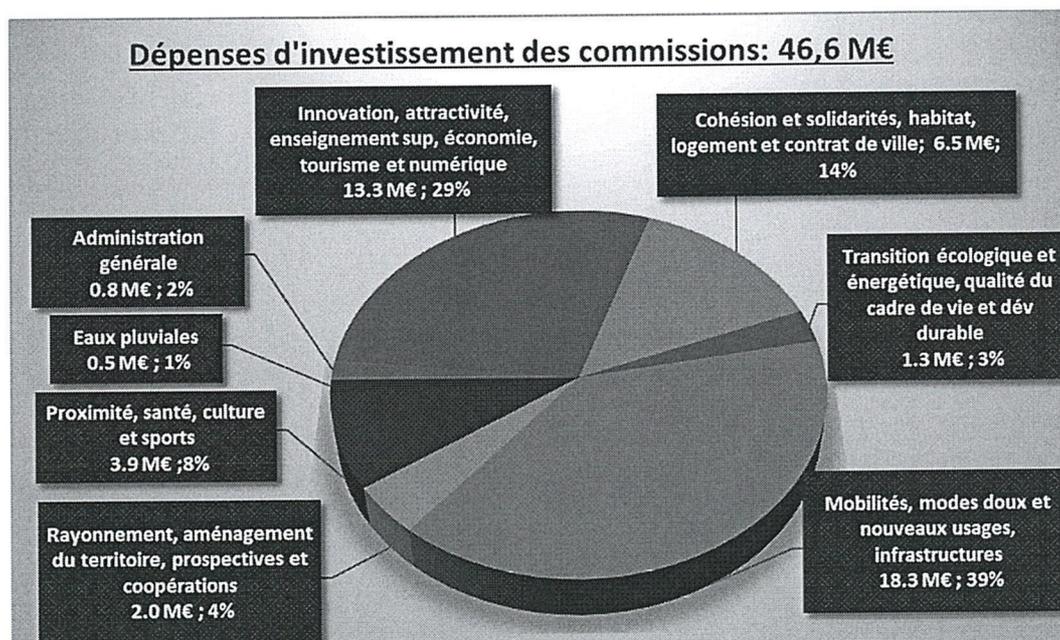
4.

BUDGET PRINCIPAL DEPENSES INVESTISSEMENT *	BP 2020	BP 2021	% évolution BP 2021/BP 2020
Dépenses des compétences et de l'administration générale	39 484 677	46 623 664	18,1%
Avances aux budgets annexes de Zones	990 516	1 865 312	88,3%
Subvention d'équipement au CRR	97 953	50 859	-48,1%
Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000	0,0%
Remboursement capital de la dette	1 600 000	765 000	-52,2%
Reversement de la taxe d'aménagement	500 000	3 000 000	500,0%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>43 673 146</b>	<b>53 304 835</b>	<b>22,1%</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors résultats N-1 )</b>	<b>43 673 146</b>	<b>53 304 835</b>	<b>22,1%</b>

\* Opérations réelles

- Les seules dépenses d'équipement, directes et indirectes, s'élèvent à 46,6 M€, en hausse de 18,1 % et 7,1 M€ par rapport au BP 2020. Elles s'inscrivent dans le cadre du PPIF- partie Investissement qui donnera lieu à actualisation en juin, et témoignent de la montée en charge du déploiement du programme d'investissement, dont les principaux projets ont donné lieu à présentation dans la partie précédente.

De façon détaillée, les dépenses d'investissement des compétences se décomposent par commission, comme suit :



- Sur les budgets annexes d'aménagement des zones d'activité, le budget principal verse des **avances remboursables** en fonction du besoin de financement annuel, dans l'attente de la perception des recettes liées aux ventes. En 2021, le budget annexe « autres ZAE » devrait se voir verser une avance de 1,9 M€ pour financer les travaux d'aménagement.

- **Le remboursement du capital de la dette s'élève à 0,8 M€.** Il est en baisse de 0,8 M€ du fait de l'extinction de 4 prêts, dont un d'un montant de 8,5 M€ à l'origine. L'encours de dette du budget principal s'élève à 11 M€ (hors dépôts et cautionnements) au 1<sup>er</sup> janvier. L'encours est désormais réparti à 40 % sur taux fixes et 60 % à taux flottants et est totalement sécurisé.

5. Les recettes d'investissement : 53,3 M€

BUDGET PRINCIPAL RECETTES D'INVESTISSEMENT *	BP 2020	BP 2021	% évolution BP 2021/BP 2020
Recettes des compétences et de l'administration générale	11 966 631	15 690 742	31.1%
Remboursement avances par les budgets annexes de zones	80 126	21 343	-73.4%
FCTVA	2 600 000	3 700 000	42.3%
AC investissement	7 305 815	7 331 932	0.4%
Taxe d'aménagement	500 000	3 000 000	500%
Recours à l'emprunt	4 588 421	10 229 414	122.9%
AUTOFINANCEMENT par la SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 632 153	13 331 404	-19.8%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>43 673 146</b>	<b>53 304 834</b>	<b>22.1%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT hors autofinancement, recours à l'emprunt et Taxe d'aménagement</b>	<b>21 952 572</b>	<b>26 744 017</b>	<b>21.8%</b>

\* Opérations réelles

- **Les recettes d'investissement des compétences s'élèvent à 15,7 M€, en hausse de plus de 3,7 M€ par rapport au BP 2020.**

Cette augmentation résulte notamment de la participation des partenaires sur les opérations de restructuration du Campus de la Bouloie (7,8 M€).

2,4 M€ correspondent par ailleurs à des fonds de concours des communes et 1,7 M€ aux subventions attendues dans le cadre de l'Habitat et du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain et 0,8 M€ pour le remboursement des Services Communs portés par GBM.

- **La recette de FCTVA est estimée à 3,7 M€** en lien avec les dépenses d'investissement prévues. Pour rappel, la Loi de Finances pour 2021 et les textes pris pour son application finalisent l'automatisation du Fonds de Compensation pour la TVA, qui permet à GBM de se faire rembourser une partie de la TVA payée pour certaines dépenses, de manière automatique. Cette réforme aboutit à une modification de la liste des natures comptables éligibles au bénéfice du FCTVA. Le BP 2021 prévoit une neutralité pour l'application de cette réforme bien que certaines dépenses échappent dorénavant à l'éligibilité du FCTVA : acquisition de licences, documents d'urbanisme ...

- **L'attribution de compensation en investissement représente une recette de 7,3 M€.** Pour rappel, elle a été mise en œuvre à partir de 2018, pour le transfert de la compétence eaux pluviales et complétée en 2019 avec le transfert de la compétence voirie.

**- La taxe d'aménagement est prévue en recettes et en dépenses à hauteur de 3 M€.** Le passage en Communauté urbaine a entraîné la perception, de plein droit, de la **taxe d'aménagement** par Grand Besançon Métropole. Par délibération du 9 novembre 2020, le Conseil de communauté a décidé de reconduire pour 2021 les taux qui avaient été instaurés par les communes, a harmonisé les exonérations de la taxe et a confirmé le principe de reversement intégral aux communes. La perception de la taxe ayant lieu 12 mois et 24 mois après la délivrance d'une autorisation d'urbanisme, et compte tenu des délais de traitement et de recouvrement, les premiers encaissements ont eu lieu à compter du mois de janvier 2021. Les premiers reversements auront donc lieu à l'issue du premier trimestre 2021.

**- Le besoin de financement par emprunt s'élève à 10,2 M€.** Ce besoin sera ajusté lors de la reprise des résultats 2020 en décision modificative n°1 de 2021, ce qui permettra au budget principal de poursuivre son désendettement.

Il est par ailleurs proposé de confirmer une nouvelle fois le choix de neutraliser l'amortissement des subventions d'équipement, pour que ces dépenses qui ne relèvent pas du patrimoine de GBM n'alourdissent pas la section de fonctionnement.

## C. Les Budgets annexes

### 1. Le Budget annexe Transports

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (opérations réelles)			
	BP 2020	BP 2021	% évolution 2021/2020
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Transports</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Prestations transports DSP / marchés affrêteurs :	47 035 638	47 500 000	1,0%
- DSP urbaine	38 597 806	39 000 000	1,0%
- marchés affrêteurs	8 437 832	8 500 000	0,7%
Charges de personnel	538 317	585 500	8,8%
Dépenses de fonctionnement courantes	991 814	956 480	-3,6%
Remboursement de VM	75 000	50 000	-33,3%
Remboursement des intérêts de la dette	2 922 866	2 670 844	-8,6%
Dépenses imprévues	250 000	250 000	-
Autofinancement	11 157 375	11 046 396	-1,0%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>62 721 010</b>	<b>63 059 220</b>	<b>0,5%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>51 813 635</b>	<b>52 012 824</b>	<b>0,4%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Versement Mobilité	33 571 877	32 942 755	-1,9%
Billetterie et supports publicitaires	12 400 844	12 473 445	0,6%
Prestations transports scolaires	3 925 686	3 972 058	1,2%
DGD	290 960	290 962	-
Autres recettes de fonctionnement	66 472	0	-100,0%
Recettes exceptionnelles (cessions d'actifs...)	-	220 000	-
Subvention d'équilibre	12 715 171	13 160 000	3,5%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>62 971 010</b>	<b>63 059 220</b>	<b>0,1%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Transports</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Opérations TCSP	1 553 546	377 200	-75,7%
Acquisition de bus, rames et matériel roulants	2 877 000	3 600 000	25,1%
Autres dépenses d'investissement	2 344 000	3 038 500	29,6%
Dépenses imprévues	500 000	500 000	0,0%
Remboursement du capital de la dette	6 400 000	6 136 000	-4,1%
Régularisation TVA	900 000	60 000	-93,3%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>14 574 546</b>	<b>13 711 700</b>	<b>-5,9%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Subventions reçues	985 717	1 125 980	14,2%
Autres recettes d'investissement dont FCTVA	1 180 000	60 000	-94,9%
Recours à l'emprunt	1 251 454	1 479 324	18,2%
Autofinancement	11 157 375	11 046 396	-1,0%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>14 574 546</b>	<b>13 711 700</b>	<b>-5,9%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>76 770 920</b>	
<b>BUDGET REEL (neutralisation autofinancement )</b>		<b>65 724 524</b>	

**Le budget annexe Transports est estimé à 76,8 M€ au total, dont 65,7 M€ de dépenses hors autofinancement, réparties en 52 M€ en fonctionnement et 13,7 M€ en investissement.**  
L'épargne brute représente 11 M€.

a. Le fonctionnement : 63,1 M€ (soit 52 M€ hors autofinancement)

➤ **EN DEPENSES :**

**Les prestations transports représentent 47,5 M€ en 2021 :**

- **la DSP (Délégation de Service Public) urbaine** : elle représente 39 M€, soit une évolution de 1% par rapport au BP 2020. Cette augmentation est notamment liée à la prise en compte de l'indexation du contrat de DSP plus favorable que ce qui était prévu initialement dans la prospective.
- **les marchés affréteurs** : 8,5 M€, soit une évolution de 0,7% par rapport au BP 2020 dans le cadre des marchés d'affrètement 2018-2024.

**Les charges de personnel** s'élèvent à 0,6 M€ et sont en hausse (47 K€) de BP à BP. Elles intègrent des évolutions et créations de poste dont les décisions ont été prises en 2020.

**Les dépenses de fonctionnement courantes s'élèvent à 1 M€.** Elles sont principalement constituées :

- des prestations de services centraux (0,2 M€),
- des transports spéciaux qui comprennent la convention relative à la tarification multimodale signée avec la Région Bourgogne-Franche-Comté et la SNCF afin de promouvoir l'usage des transports publics, régionaux et urbains ainsi que des transports effectués à l'occasion d'opérations événementielles (Journée Portées Ouvertes, Forum des collégiens, etc.) soit un total de 0,3 M€,
- de divers frais de fonctionnement (0,4 M€), destinés aux frais de fonctionnement courant (affranchissements, fournitures, déplacements...),
- de l'entretien courant et des réparations des poteaux et abribus non publicitaires déployés sur le réseau GINKO pour 0,1 M€.

**Le remboursement des intérêts de la dette** s'élève à 2,7 M€ et concerne essentiellement les transports en commun en site propre.

Les prévisions de **remboursement de Versement Mobilité** s'élèveront à 50 K€, en diminution de 25 K€ conformément au rythme des demandes.

Une inscription de 0,3 M€ est réalisée au titre des **dépenses imprévues** de fonctionnement.

➤ **EN RECETTES :**

**Les principales recettes** de fonctionnement du budget annexe Transports sont :

- **le Versement Mobilité y compris compensation, est estimé à 32,9 M€, soit - 1,9 %** par rapport au BP 2020 et +3,5 % par rapport au CA prévisionnel de 2020. Il intègre une perte de 1,2 M€ (contre 1,7 M€ en 2020) par rapport au produit attendu dans la prospective établie avant la crise sanitaire. Une hypothèse d'un retour à la trajectoire en 3 ans est réalisée, conformément aux hypothèses nationales ;
- **les recettes de billetterie (12,5 M€)** conformément à l'engagement du délégataire dont le montant est prévu par le contrat de DSP pour l'année 2021 ;
- **la contribution de la Région Bourgogne Franche-Comté** au titre du transport scolaire de 4 M€ (dont 61 K€ qui concernent Ginko Access) ;
- **la subvention d'équilibre versée par le budget principal de 13,2 M€,** contre 12,7 M€ au BP 2020.

b. L'investissement : 13,7 M€

➤ **EN DEPENSES :**

Les dépenses d'investissement sur l'opération TCSP s'élèvent à 377 K€ ; elles financeront le solde des travaux et les derniers aménagements de la voie en site propre bus Témis - Campus - Gare Viotte,

Par ailleurs, le budget d'investissement intègre la poursuite de l'opération de **renouvellement des bus et du matériel embarqué (3 M€)** correspondant à l'acquisition de quatre bus moyenne capacité, trois bus articulés et un bus pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) ainsi que le lancement de la phase 2 de l'open paiement périurbain, les cellules de comptage pour 43 bus/phase 2 du marché, l'équipement en vidéosurveillance pour 19 bus pour la sécurité du personnel et des usagers, ainsi que le remplacement du système de climatisation du Tramway afin de réduire la consommation énergétique (0,2 M€).

Les autres investissements s'élèvent à 3 M€ dont notamment les travaux des dépôts et bâtiments (0,8 M€), les pôles d'échanges et voirie (1,4 M€), les acquisitions d'outils et de mobilier (0,7 M€).

**0,6 M€ sont par ailleurs prévus au titre de l'acquisition de nouvelles rames de Tramway.** Cette opération fait l'objet de la création d'une AP/CP pour un montant total de 11,5 M€.

Enfin il est prévu d'acquérir 119 Vélos à Assistance Electrique supplémentaires pour une valeur de 150 K€.

**Le remboursement du capital de la dette est évalué à 6,1 M€ sur 2021.** L'encours de dette est de 111,8 M€ (hors avance remboursable de 6,8 M€ perçue de l'Etat en journée complémentaire 2020 en lien avec la crise sanitaire), quasi-intégralement contractée pour le financement des transports en site propre auprès de la Banque Européenne d'Investissement et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

➤ **EN RECETTES :**

Les recettes d'investissement en 2021 sont également composées de **subventions attendues** sur la voie en site propre bus Témis - Campus - Gare Viotte (0,7 M€), sur le projet d'open paiement (0,3 M€), ainsi que sur l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique (50 K€).

Un **besoin de financement par emprunt** est inscrit au BP 2021 à hauteur de 1,5 M€.

## 2. Le Budget annexe Déchets

En 2021, il est proposé de poursuivre les actions structurantes engagées : déploiement des stations de tri en Centre-Ville de Besançon, sécurisation de la collecte (avec la suppression des marches arrière) et accompagnement en habitat collectif dans le cadre du protocole d'accord avec les bailleurs sociaux.

De nouveaux projets structurants, proposés dans le cadre de la révision du projet de territoire pourront débuter (études préalables permettant de valider l'opportunité et les conditions potentielles de déploiement) :

- gestion des biodéchets (en effet, la loi prévoit que chaque citoyen dispose de la possibilité d'écarter les biodéchets du flux d'ordures ménagères résiduelles) via le compostage et / ou la collecte,
- évolutions des fréquences de collecte des résiduels et des recyclables,
- évolution du dispositif de collecte des recyclables en habitat collectif.

Ces projets ont une finalité commune : diminuer les déchets résiduels collectés et donc le recours à l'incinération. Ils s'articuleront autour de la réflexion débutée en 2019 et 2020 portant sur la redevance incitative avec une considération pour tous les flux de déchets produits.

Ces projets seront menés en lien avec le SYBERT.

Ce projet de budget 2021 prend en considération les hypothèses d'évolution les plus probables en matière de production de déchets.

<b>BUDGET ANNEXE DECHETS (opérations réelles)</b>			
	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% évolution 2021/2020</b>
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Déchets</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Charges de personnel	5 045 000	5 119 000	1.5%
Charges de personnel SYBERT	3 350 000	3 350 000	0%
Prestations SYBERT (tri, traitement, déchetteries, décharges)	12 172 000	12 589 000	3.4%
Collecte OM (résiduelles, recyclables, cartons)	1 526 000	1 526 000	0%
Autres dépenses de fonctionnement	1 442 500	1 398 500	-3.1%
Charges financières	16 000	16 000	0%
Autofinancement	978 448	900 498	-8.0%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>24 529 948</b>	<b>24 898 998</b>	<b>1,5%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>	<b>23 551 500</b>	<b>23 998 500</b>	<b>1,9%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
REOM ménages et non ménages	17 477 948	18 183 998	4.0%
Ventes de matières de récupération	685 000	471 000	-31.2%
Subventions	2 921 000	2 798 000	-4.2%
Autres recettes de fonctionnement	96 000	96 000	0%
Remboursement charges de personnel SYBERT	3 350 000	3 350 000	0%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>24 529 948</b>	<b>24 898 998</b>	<b>1,5%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Déchets</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Véhicules	550 000	550 000	0%
Conteneurs, PAV	650 000	650 000	0%
Mobilier, Matériel	100 000	100 000	0%
Autres dépenses d'investissement	1 000	1 000	0%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 301 000</b>	<b>1 301 000</b>	<b>0%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Subventions	100 000	100 000	0%
Recours à l'emprunt	222 552	300 502	35.0%
Autofinancement	978 448	900 498	-8.0%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 301 000</b>	<b>1 301 000</b>	<b>0%</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>26 199 998</b>	
<b>BUDGET REEL (hors épargne brute)</b>		<b>25 299 500</b>	

a. Le fonctionnement : 24,9 M€ (24 M€ hors autofinancement)

La section de fonctionnement est en hausse de 1,5 % soit + 0,4 M€ par rapport au BP 2020.

➤ EN DEPENSES :

• **Les dépenses liées aux prestations de traitement des déchets facturées par le SYBERT**

Le montant du poste traitement des déchets s'établit à **12,6 M€** pour 2021 soit une hausse de 3,4 % (+0,4 M€) par rapport à 2020.

Prestations de tri des déchets recyclables et prestations annexes

Le poste prestations tri représente 8,8 % du budget annexe déchets.

Il est rappelé que le tarif à la tonne triée appelé par le SYBERT prend en compte l'ensemble des coûts d'exploitation, déduction faite des recettes relatives à la reprise des papiers, journaux et magazines ainsi que du gain dégagé par la gestion par le SYBERT du contrat unique avec « CITEO emballages » pour tous ses adhérents.

Les crédits prévus annuellement pour ces prestations prennent également en compte la progression du tonnage de déchets recyclables la plus probable à ce jour.

Ce poste tient également compte des prestations annexes suivantes :

- le transport des refus de tri à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) : 23 K€,
- la prestation de reprise du verre au centre de massification : 35 K€,
- la mise en balles des cartons : 10 K€.

Les hypothèses d'évolution de la prestation de tri pour la période 2020-2025 sont reprises dans le tableau suivant :

Année	Tonnage prévu	PU	Prévision budgétaire
Estimation ajustée pour 2020	13 200 (13 300 prévu au BP 2020)	135,00 €/t	1 782 K€
2021	13 300	137,00 €/t	1 822 K€

Valorisation des ordures ménagères résiduelles

Le poste incinération représente 22,7 % du budget annexe déchets.

Selon le projet gouvernemental, et considérant le niveau de performance actuel de l'usine d'incinération, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) devrait progressivement augmenter chaque année pour atteindre 15 €/t à l'horizon 2025.

Evolution estimée 2020/2025

Année	Tonnage incinéré prévu (refus de tri inclus)	PU	Prévision budgétaire
Estimation ajustée 2020	30 000 (30 600 prévu au BP 2020)	149,5 €/t + 6.00 €/t	4 665 K€
2021	29 200	160,0 €/t + 8.00 €/t	4 906 K€

Déchetteries, frais de fonctionnement SYBERT, prévention, valorisation organique et contribution pour travaux éventuels sur l'usine d'incinération des ordures ménagères

Le poste de dépenses déchetteries représente 21 % du budget annexe déchets.

Les prestations de prévention, d'administration, de valorisation organique, la contribution aux travaux représentent 5,8 % du budget annexe déchets.

Année	Déchetteries (€/hab.)	Pré-vention (€/hab.)	Administra-tion (€/hab.)	Valorisation organique (€/hab.)	Contribution travaux UIOM	Total (€/hab.)	Prévision budgétaire
2020	23,50	1,12	2,84	1,55	0	29,01	5 607 K€
2021	23,50	1,80	2,84	1,80	0	29,94	5 793 K€

Population prise en compte pour 2020 : 193 279 habitants

Population estimée prise en compte pour 2021 : 193 500 habitants

- **Les prestations de collecte des déchets confiées à des entreprises (1,5 M€)**

Collecte des déchets résiduels et recyclables

Ce poste représente 6,7 % des dépenses du budget annexe déchets.

La société VEOLIA est prestataire unique de collecte des déchets résiduels et recyclables du Grand Besançon. La durée de ce marché est prévue pour 3 ans renouvelable 2 fois 1 an et devrait prendre fin le 31 janvier 2024.

Par ailleurs, la prévision budgétaire 2021 est indexée sur une base estimée de + 1,5 %.

Collecte du carton

Le marché actuel avec la société SUEZ est entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il prendra fin le 30 juin 2021 ce qui donnera lieu au lancement d'un nouvel appel d'offre. Il est actuellement établi sur la base d'un prix actualisé (valeur 2020) de 189,73 €/t de carton collectée. Le tonnage annuel est estimé à moins de 400 tonnes.

- **Les dépenses de personnel hors personnel SYBERT (5,1 M€)** : elles sont en évolution de 1,5% conformément aux orientations fixées en matière de maîtrise du fonctionnement.
- **Les autres dépenses de fonctionnement représentent 1,4 M€**, dédiées à la fourniture de carburant, de pièces mécaniques et de magasin nécessaires au fonctionnement de la régie ainsi que des prestations de nettoyage des points d'apport volontaire, du recours à du personnel de collecte intérimaire ainsi qu'à la prestation de suivi de la flotte de véhicules.

➤ **EN RECETTES :**

- **Les subventions : 2,8 M€**

La principale recette correspond à l'aide à la valorisation des déchets recyclables émanant de CITEO pour la partie emballages. Il est rappelé que depuis 2016, il appartient au SYBERT, dans le cadre du contrat unique regroupant ses adhérents, d'encaisser cette subvention auprès de « CITEO emballages » et de la reverser à ses adhérents. Le montant globalement attendu au titre de l'exercice budgétaire 2021 est évalué à 2,5 M€. Ce montant prend en compte le tonnage estimé de déchets qui sera recyclé en 2020, le soutien lié à l'extension du tri des nouvelles résines plastiques mais aussi le rythme de versement des acomptes trimestriels par le SYBERT.

Il est précisé qu'un second contrat avec « CITEO papier » géré par GBM concerne le soutien à la valorisation matière des imprimés non sollicités (publicités). L'aide attendue pour 2021 s'élève à 240 K€.

A ce poste figure également depuis 2016, le soutien versé par l'ADEME dans le cadre de l'opération « changement de comportement » en direction de l'habitat collectif pour un montant de 67 K€, ainsi qu'un soutien de 10 K€ versé par l'éco-organisme ECO-TLC pour la valorisation des textiles.

- **Les ventes de matières : 0,5 M€**

Cette prévision prend en compte une certaine stagnation du tonnage de matières recyclables valorisées et un cours de reprise des matières basé sur l'année 2020. Il est à noter que les cours du carton sont particulièrement volatiles depuis le début d'année 2020 (valeur de reprise comprise entre 0 € et 70 € par tonne) ce qui a conduit à une baisse très marquée de la recette générée sur 2020.

- **La redevance : 18,2 M€**

La redevance incitative de Grand Besançon Métropole est composée de 2 parties :

- une part fixe ou abonnement dont l'assiette est composée du nombre de bacs et de leur volume pour déchets résiduels en place chez les usagers,
- une part variable, elle-même composée :
  - d'une partie levée dont l'assiette correspond au nombre de présentation à la collecte des bacs pour déchets résiduels,
  - d'une partie pesée dont l'assiette est constituée des poids de déchets résiduels présentés à la collecte.

**Pour 2021 le besoin supplémentaire de redevance en masse, s'établit à + 0,7 M€ correspondant à une hausse moyenne de la redevance de + 4 %.**

Ainsi, sur la base de la dernière population INSEE connue (193 279 habitants), le montant moyen de redevance à percevoir sur les ménages s'établit à **77,2 € HT par habitant en 2021** soit 84,9 € TTC (contre 74,2 € HT et 81,6 TTC en 2020), soit une moyenne en hausse de 4 %.  
**Il est à noter qu'au-delà de cette augmentation, les tarifs de 2021 prennent en considération l'érosion habituelle des bases de facturation en 2021.**

Les recettes prévisionnelles d'encaissement de la redevance pour 2021 s'élèvent ainsi à :

- 14,9 M€ pour la redevance des ménages (contre 14,3 M€ au projet de budget 2020).
- 3,3 M€ pour la redevance des non-ménages (professionnels, administrations...) contre 3,1 M€ en 2020.

b. L'investissement : 1,3 M€

➤ **EN DEPENSES :**

Elles intègrent notamment :

- Les acquisitions de bacs roulants (0,3 M€), pour le renouvellement normal du parc sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole, la fourniture de pièces détachées, et les demandes d'ajustement de volume des bacs par les usagers.
- Les acquisitions de points d'apport volontaire (0,4 M€) pour le renouvellement ordinaire du parc de points d'apport volontaire ainsi que le programme de modernisation et d'enfouissement des dispositifs de collectes sélectives notamment en centre-ville.
- Le remplacement des conteneurs recyclables aériens par les stations tri nouvelle génération sera finalisé. Sera aussi poursuivi l'enfouissement de quelques stations en 2021 pour clore l'opération. La dotation nécessaire annuelle est également évaluée à 0,4 M€ par an pour 2021 et reviendra à 0,2 M€ par an à l'issue du programme.
- L'acquisition de matériel roulant (0,6 M€), pour 2 véhicules poids lourds de collecte des ordures ménagères dotés de leur système complet de pesée dans le cadre du programme ordinaire de renouvellement ainsi que le remplacement de véhicules légers et de petits utilitaires.
- L'acquisition de matériel informatique (0,1 M€), pour les équipements informatiques embarqués sur les bennes à ordures ménagères livrées en cours d'année et le renouvellement ordinaire des autres matériels informatiques de la direction.

➤ **EN RECETTES :**

Elles correspondent à :

- **des subventions d'équipement reçues, (0,1 M€)** par l'éco-organisme CITEO et le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) au titre du programme de modernisation des dispositifs de collecte sélective en centre-ville.
- **Le recours à l'emprunt, prévu à 0,3 M€ au BP**, qui sera ajusté en décision modificative après affectation des résultats 2020.

### 3. Le Budget annexe CRR

BUDGET ANNEXE CRR (opérations réelles)			
	BP 2020	BP 2021	% évolution 2021/2020
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe CRR</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Charges de personnel	5 258 515	5 328 000	1,3%
Maintenance bâtiment Cité des Arts, FRAC et brasserie P	383 254	378 010	-1,4%
Dépenses de fonctionnement courantes	582 253	540 827	-7,1%
Remboursement des intérêts de la dette	91 954	74 954	-18,5%
Autofinancement	793 911	784 330	-1,2%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>7 109 887</b>	<b>7 106 121</b>	<b>-0,1%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Recettes liées à l'activité d'enseignement (inscriptions)	545 634	544 213	-0,3%
Recettes externes (subvention pour le fonctionnement du C	698 800	693 500	-0,8%
Refacturation maintenance, bâtiment et utilisation des loca	154 477	149 660	-3,1%
Autres recettes de fonctionnement	74 521	82 293	10,4%
Subvention d'équilibre	5 632 955	5 632 955	0,0%
FCTVA	1 000	1 000	0,0%
Cité des Arts (refacturation partenaire)	2 500	2 500	0,0%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>7 109 887</b>	<b>7 106 121</b>	<b>-0,1%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe CRR</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Autres dépenses d'équipement	289 864	194 760	-32,8%
Remboursement du capital de la dette	671 000	680 429	1,4%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>960 864</b>	<b>875 189</b>	<b>-8,9%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Autres recettes d'investissement	49 000	20 000	-59,2%
FCTVA	20 000	20 000	0,0%
Subvention d'équipement du budget principal	97 953	50 859	-48,1%
Autofinancement	793 911	784 330	-1,2%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>960 864</b>	<b>875 189</b>	<b>-8,9%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>7 981 310</b>	
<b>BUDGET REEL (neutralisation autofinancement )</b>		<b>7 196 980</b>	

Le budget annexe CRR est prévu à hauteur de 8 M€ au total, soit 7,2 M€ de dépenses hors épargne brute réparties entre 6,3 M€ en fonctionnement et 0,9 M€ en investissement.

a. *Le fonctionnement : 7,1 M€ (6,3 M€ hors autofinancement)*

➤ **EN DEPENSES :**

**Les dépenses de fonctionnement restent stables par rapport au BP 2020.**

**Les charges de personnel** s'élèvent à 5,3 M€. Elles représentent près de 84% des charges de fonctionnement réelles du budget CRR. Elles sont en hausse modérée de 1,3 % par rapport à 2020 (+ 70 K€).

**Les dépenses de fonctionnement courantes** sont estimées à 0,5 M€. Elles sont composées des actions culturelles et pédagogiques du CRR (0,3 M€), de la contribution au budget principal (0,2 M€) et de charges diverses de fonctionnement (assurances, affranchissement, maintenance informatique, publications...).

Par ailleurs, les **dépenses relatives à la maintenance du bâtiment « Cité des arts »** s'élèvent à 0,4 M€, dont 0,15 M€ sont refacturés à la Région pour le bâtiment « FRAC ».

Au titre du **remboursement des intérêts de la dette**, 75 K€ sont prévus soit - 18 % par rapport à 2020.

➤ **EN RECETTES :**

**Les recettes attendues de fonctionnement**, estimées à 1,5 M€, en stabilité par rapport à 2020, comprennent notamment:

- des subventions de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et du Département du Doubs : elles restent constantes par rapport à 2020, la subvention attendue de la Région en 2021 s'élève à 0,5 M€, avec une légère baisse de la subvention de l'Etat pour un montant estimé à 142 K€ en 2021 (actualisation financement nombre d'élèves ampliation ESM).
- des recettes liées aux droits de scolarité conformément à la politique tarifaire et à la délibération sur les tarifs du Conservatoire en date du 8 avril 2021. La remise accordée sur les droits de scolarité qui fait l'objet au présent Conseil sera intégrée lors d'une prochaine décision modificative.

**La subvention d'équilibre s'élève à 5,6 M€ en 2021 en stabilité par rapport au BP 2020** : elle représente 79 % des recettes de fonctionnement du budget annexe.

b. *L'investissement* : 0,9 M€

➤ **EN DEPENSES :**

Les **dépenses d'équipement** (0,2 M€) concernent le renouvellement des instruments (35 K€), des travaux sur le bâtiment de la Cité des Arts (0,1 M€) et l'acquisition de mobilier et de matériel informatique (26 K€).

Le remboursement du **capital de la dette** est prévu à hauteur de 0,7 M€. L'encours de dette au 31/12/20 est de 2,5 M€.

L'encours de dette sur le budget CRR sera donc en réduction de 0,7 M€, soit un encours fin 2021 de 1,8 M€. Aucun nouvel emprunt n'est prévu pour 2021.

➤ **EN RECETTES :**

En recettes d'investissement, il est prévu par ailleurs :

- la subvention d'équipement du budget principal afin d'effectuer de nouveaux travaux sur le bâtiment : 50 K€,
- la vente d'instruments : 5 K€,
- la refacturation des travaux pour le FRAC : 15 K€,
- des recettes de FCTVA : 20 K€.

#### **4. Les Budgets annexes Eau et Assainissement**

Les compétences Eau et Assainissement sont exercées par la Communauté Urbaine à travers le fonctionnement de deux services industriels et commerciaux. Ces derniers font l'objet de deux budgets annexes autonomes assujettis à la TVA, les dépenses et recettes sont donc budgétisées hors taxes.

**Ces 2 budgets représentent au total 46,9 M€, dont 36,1 M€ hors épargne brute, soit 18 M€ en dépenses de fonctionnement et 18,1 M€ en dépenses d'investissement.** Ces budgets prévisionnels, en autonomie financière, reposent sur le produit de la tarification de l'eau potable (parts eau et assainissement) perçu sur les usagers et sont construits sur la base des tarifs 2021 votés par le Conseil communautaire le 17 décembre dernier. Les reprises des résultats de l'exercice 2020 en décision modificative pourront donner lieu à un ajustement du recours à l'emprunt et/ou à une affectation de crédits en dépenses d'investissement.

#### 4.1 Le Budget annexe Eau

<b>BUDGET ANNEXE EAU (opérations réelles)</b>			
	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% évolution 2021/2020</b>
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Eau</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Charges de personnel	3 068 100	2 827 000	-7,9%
Dépenses de fonctionnement courantes (et exceptionnelles)	2 828 778	2 851 234	0,8%
Agence de l'eau	3 480 000	3 510 000	0,9%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	241 236	203 060	-15,8%
Autofinancement	4 298 251	5 178 669	20,5%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>13 916 365</b>	<b>14 569 963</b>	<b>4,7%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes d'eau	9 310 000	10 025 000	7,7%
Agence de l'eau	3 480 000	3 448 000	-0,9%
Autres recettes de fonctionnement	1 126 365	1 096 963	-2,6%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>13 916 365</b>	<b>14 569 963</b>	<b>4,7%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Eau</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Dépenses d'équipement	6 725 000	4 944 000	-26,5%
Remboursement du capital des emprunts	850 196	783 085	-7,9%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>7 575 196</b>	<b>5 727 085</b>	<b>-24,4%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Autres recettes d'investissement	50 000	350 000	600%
Recours à l'emprunt	3 226 945	198 416	-93,9%
Autofinancement	4 298 251	5 178 669	20,5%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>7 575 196</b>	<b>5 727 085</b>	<b>-24,4%</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>20 297 048</b>	
<b>BUDGET REEL (hors épargne brute)</b>		<b>15 118 379</b>	

Le budget Eau est prévu à 15,1 M€ en dépenses (hors épargne brute représentant 5,2 M€ et permettant la couverture de la dotation prévisionnelle aux amortissements), dont 9,4 M€ sont consacrés aux dépenses de fonctionnement et 5,7 M€ aux dépenses d'investissement (dont 0,8 M€ de remboursement du capital de la dette).

Les seules dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 4,9 M€.

La principale ressource de ce budget provient du produit de la vente d'eau aux abonnés.

a. *Le fonctionnement* : 14,6 M€ (9,4 M€ hors autofinancement)

➤ **EN DEPENSES :**

**Les charges de personnel** s'élèvent à 2,8 M€ et sont en baisse de BP à BP (-7,9 %) dans le cadre d'un rééquilibrage entre le budget Eau et Assainissement, mais sont en légère augmentation par rapport au compte administratif prévisionnel 2020. Ces budgets sont marqués par des difficultés de recrutement.

**Les dépenses de fonctionnement courantes** sont estimées à 2,9 M€. Elles comprennent notamment l'achat d'énergie, d'eau, de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations. Elles comprennent également les frais de formation et la contribution aux charges du budget principal.

**Les redevances versées à l'Agence de l'Eau s'élèvent à 3,5 M€.** Elles correspondent aux redevances prélèvement, modernisation des réseaux de collecte et pollution domestique.

Au titre du **remboursement des intérêts de la dette**, 0,2 M€ sont prévus en 2021.

➤ **EN RECETTES :**

**Les recettes de fonctionnement attendues** se répartissent sur les postes suivants :

- les ventes d'eau : 10 M€ dont l'augmentation (7,7 %) s'explique notamment par la reprise en régie de la compétence eau potable des communes de l'ex SPD'EAU, par la progression des volumes d'eau vendus et par la hausse tarifaire de la part variable sur l'ensemble du périmètre entre 2020 et 2021.
- les redevances à l'agence de l'eau : 3,4 M€ (prélèvement, modernisation des réseaux de collecte et pollution domestique). Ces recettes sont ensuite reversées à l'Agence de l'Eau. Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers. Ces redevances sont facturées par le service distributeur auprès de l'usager. Le distributeur encaisse et reverse les redevances à l'Agence de l'Eau.
- les autres recettes de fonctionnement : 1,1 M€ correspondent aux frais d'accès au Service, à la location des compteurs, aux prestations de recherche de fuite, à la réalisation de branchements neufs, à la contribution du budget assainissement...

b. *L'investissement* : 5,7 M€

➤ **EN DEPENSES :**

**Les dépenses d'équipement** (4,9 M€) L'évolution est principalement due à une diminution des travaux sur les réseaux d'eau. Par ailleurs, une augmentation des crédits est à noter sur la protection des ressources qui concerne les paiements pour services environnementaux.

Elles concernent notamment :

- les extensions de réseaux et renouvellement de canalisations,
- la réalisation des branchements neufs,
- la poursuite du programme de protection de la ressource en eau d'Arcier et Chenecey,
- les travaux de génie civil et les installations générales sur les bâtiments d'exploitation,
- les travaux de rénovation de la station de la Malate,
- l'achat de matériels (pièces pour le réseau, véhicules, compteurs, mobilier, logiciels...),
- la réalisation d'études notamment l'établissement d'un schéma directeur d'eau potable et le diagnostic de réservoirs.

**Le remboursement du capital de la dette** est prévu à hauteur de 0,8 M€. L'encours de dette au 31/12/2020 est de 6,8 M€.

➤ **EN RECETTES :**

**En recettes d'investissement**, il est prévu 350 K€ de subventions de l'Agence de l'Eau dont 50 K€ dans le cadre du programme de protection de la ressource en eau d'Arcier et Chenecey et 300 K€ prévus pour l'opération de rénovation de la station de la Malate.

Le **recours à l'emprunt** est estimé à 0,2 M€. Il pourrait faire l'objet d'un ajustement en décision modificative lors de la reprise des résultats de l'exercice 2020.

#### 4.2 Le Budget annexe Assainissement

<b>BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (opérations réelles)</b>			
	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% évolution 2021/2020</b>
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Assainissement</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Charges de personnel	3 226 000	3 437 000	6,5%
Dépenses de fonctionnement courantes (et exceptionnelles)	4 315 924	4 486 028	3,9%
Remboursement des intérêts de la dette et frais financiers	733 352	673 121	-8,2%
Autofinancement	5 227 924	5 648 136	8,0%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>13 503 200</b>	<b>14 244 285</b>	<b>5,5%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Redevances et participations	11 153 000	11 118 000	-0,3%
Prime épuration	680 000	610 000	-10,3%
Eaux pluviales	1 190 000	1 274 785	7,1%
Autres recettes de fonctionnement	480 200	1 241 500	158,5%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>13 503 200</b>	<b>14 244 285</b>	<b>5,5%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Assainissement</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Dépenses d'équipement	13 275 000	10 649 000	-19,8%
Remboursement du capital des emprunts	1 815 092	1 762 335	-2,9%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>15 090 092</b>	<b>12 411 335</b>	<b>-17,8%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Autres recettes d'investissement	740 000	2 078 000	180,8%
Recours à l'emprunt	9 122 168	4 685 199	-48,6%
Autofinancement	5 227 924	5 648 136	8,0%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>15 090 092</b>	<b>12 411 335</b>	<b>-17,8%</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>26 655 620</b>	
<b>BUDGET REEL (hors épargne brute)</b>		<b>21 007 484</b>	

**Le budget Assainissement représente quant à lui 21 M€ de dépenses** (hors épargne brute de 5,6 M€ permettant la couverture de la dotation prévisionnelle aux amortissements pour sa grande majorité), dont **8,6 M€ consacrés aux dépenses de fonctionnement et 12,4 M€ aux dépenses d'investissement.**

**Les seules dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 10,6 M€.**

Le poste des redevances et participations représente la plus importante recette de ce budget.

a. *Le fonctionnement* : 14,2 M€ (8,6 M€ hors autofinancement)

➤ **EN DEPENSES :**

**Les charges de personnel** s'élèvent à 3,4 M€ et sont en hausse de 6,5 % de BP à BP. Cette augmentation s'explique par un rééquilibrage des paiements entre les budgets eau et assainissement ainsi que par plusieurs postes non pourvus en 2020.

**Les dépenses de fonctionnement courantes** sont estimées à 4,5 M€. Elles comprennent notamment l'achat d'énergie, de produits de traitement, de matériels, d'analyses, de prestations. Elles intègrent également les frais de formation et les contributions aux charges du budget principal et du budget annexe eau.

L'évolution est principalement due à :

- une augmentation de l'énergie consommée due à la reprise de certains sites en régie,
- l'achat de gaz à compter de 2021 pour la station d'épuration de Port Douvot,
- une augmentation de la maintenance (notamment contrat de maintenance pour l'injection de biogaz à Port Douvot à compter de 2021),
- une augmentation des services extérieurs divers due notamment à la prestation d'exploitation de stations.

**Le remboursement des intérêts de la dette** est prévu à 0,7 M€ pour 2021, en baisse de 60 K€.

➤ **EN RECETTES :**

**Les recettes de fonctionnement** se composent des postes suivants :

- les redevances d'assainissement collectif et non collectif : 10,6 M€ (+ 0,2 M€), dont l'augmentation s'explique par la reprise en régie de la compétence assainissement (collecte ou traitement) de certaines communes et par la hausse des volumes d'eaux usées traités.
- la participation financière à l'assainissement collectif : 0,5 M€
- la prime pour épuration : 0,6 M€,
- la contribution eaux pluviales : 1,3 M€ (versement du budget principal), en hausse de 7,1 % du fait de l'augmentation annuelle prévue à + 0,5 % à laquelle s'ajoute la reprise en régie dans le cadre de la fin progressive des délégations de service public (baisse des crédits de prestations externes sur le budget principal et augmentation correspondante de la contribution au budget assainissement),
- les autres recettes de fonctionnement : 1,2 M€, en forte hausse du fait de la mise en service en 2021 de la nouvelle unité de méthanisation de Port Douvot qui devrait permettre la vente de biogaz pour un montant estimé à 0,7 M€. Le solde est composé notamment des travaux de branchement, des contrôles de conformité, de l'admission des matières de vidange, du traitement des effluents et de subventions.

b. *L'investissement* : 12,4 M€

➤ **EN DEPENSES :**

**Les dépenses d'équipement** (10,6 M€) concernent notamment :

- la réalisation des branchements neufs,
- les travaux de rénovation de l'unité de méthanisation à Port Douvot,
- les travaux de réhabilitation du système d'assainissement des Alaines,
- les travaux de construction d'un bassin d'orage à la Malcombe,
- les travaux de réhabilitation de la station de Marchaux/Chaudefontaine
- les travaux de génie civil et les installations générales sur les bâtiments d'exploitation,
- les travaux de renouvellement des réseaux,
- l'achat de matériels (véhicules, mobilier, matériel industriel...),
- la réalisation d'études (schémas directeurs d'assainissement...).

Le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 1,8 M€. L'encours de dette au 31/12/2020 est de 23,3 M€.

➤ EN RECETTES :

En recettes d'investissement, il est prévu 2,1 M€ de subventions pour la réalisation de travaux, dont 1,75 M€ de l'Agence de l'Eau, 0,23 M€ de participation SEDIA (pour la restructuration du bassin versant de l'Ognon) et 0,1 M€ du Département.

Le recours à l'emprunt est estimé à 4,7 M€. Il pourrait faire l'objet d'un ajustement en décision modificative lors de la reprise des résultats de l'exercice 2020.

## 5. Le Budget annexe Chauffage Urbain

<b>BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN (opérations réelles)</b>			
	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% évolution 2021/2020</b>
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe chauffage urbain</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Charges de personnel	77 061	80 401	4.3%
Dépenses de fonctionnement courantes (et exceptionnelles)	136 830	141 845	3.7%
Remboursement des intérêts de la dette (y compris frais financiers)	272 955	223 177	-18.2%
Autofinancement	1 297 789	1 139 501	-12.2%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 784 635</b>	<b>1 584 924</b>	<b>-11.2%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Redevances fermier	1 504 772	1 433 056	-4.8%
Frais de raccordement	148 050	19 458	-86.9%
Autres recettes de fonctionnement	131 813	132 410	0.5%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 784 635</b>	<b>1 584 924</b>	<b>-11.2%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe chauffage urbain</b>			
<b>Dépenses d'investissement:</b>			
Dépenses d'équipement	2 872 546	813 498	-71.7%
Remboursement du capital des emprunts	1 012 000	1 070 000	5.7%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 884 546</b>	<b>1 883 498</b>	<b>-51.5%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Autres recettes d'investissement	-	86 601	-
Recours à l'emprunt	2 586 757	657 396	-74.6%
Autofinancement	1 297 789	1 139 501	-12.2%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>3 884 546</b>	<b>1 883 498</b>	<b>-51.5%</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>3 468 422</b>	
<b>BUDGET REEL (hors épargne brute)</b>		<b>2 328 921</b>	

La Communauté Urbaine exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou froid urbains ».

Seule la Ville de Besançon exerçait cette compétence avant le transfert. Comme il s'agit d'un service industriel et commercial, la gestion de cette compétence fait l'objet d'un budget annexe autonome. Ce dernier étant assujéti à la TVA, ses dépenses et recettes sont budgétisées hors taxes.

**Le budget Chauffage Urbain est prévu à 3,5 M€, dont 2,3 M€ de dépenses réelles, soit 0,4 M€ en fonctionnement et 1,9 M€ en d'investissement.** L'épargne brute est prévue à 1,1 M€.

Les reprises des résultats de l'exercice 2020 en décision modificative pourront donner lieu à un ajustement du recours à l'emprunt et à une affectation éventuelle de crédits en dépenses d'investissement.

a. *Le fonctionnement : 1,6 M€ (0,4 M€ hors autofinancement)*

La production et la gestion de chaleur étant en gestion affermée, l'essentiel des dépenses d'exploitation se retrouve dans la comptabilité du délégataire.

➤ **EN DEPENSES :**

**Les charges de personnel** s'élèvent à 0,1 M€.

**Les dépenses de fonctionnement courantes** sont estimées à 0,1 M€. Elles comprennent notamment les charges liées au contrat de prestations de services, des frais d'études et la contribution aux charges du budget principal.

**Le remboursement des intérêts de la dette** est prévu à 0,2 M€ en 2021.

➤ **EN RECETTES :**

**Les recettes attendues de fonctionnement** correspondent à la redevance versée par le fermier (1,4 M€), à la facturation des frais de raccordement (19 K€) et à l'encaissement de loyer et redevance de cogénération (0,1 M€).

b. *L'investissement : 1,9 M€*

➤ **EN DEPENSES :**

**Les dépenses d'équipement** (0,8 M€) se concentrent principalement sur les travaux de sécurisation et d'extension du réseau et sur les travaux de mise en conformité des installations.

**Le remboursement du capital de la dette** est prévu à hauteur de 1,1 M€. L'encours de dette au 31/12/2020 est de 15,5 M€.

➤ **EN RECETTES :**

Hors autofinancement, **les recettes d'investissement** reposent sur :

- **le recours à l'emprunt, estimé à 0,7 M€ ;**
- **l'inscription d'une subvention de 87 K€ de la Région** pour le financement de l'extension du réseau de chauffage urbain zone des Tilleroyes.

## 6. Budget annexe de la Zone du Noret

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (opérations réelles)			
	BP 2020	BP 2021	% évolution 2021/2020
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Zone du Noret</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes et travaux	16 717	30 621	83%
Terrains	21 000	21 000	0%
Autres frais	3 030	3 860	27%
Autofinancement	80 126	21 343	-73%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>120 873</b>	<b>76 824</b>	<b>-36%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes	120 873	76 824	-36%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>120 873</b>	<b>76 824</b>	<b>-36%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Zone du Noret</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Remboursement Avances au budget principal	80 126	21 343	-73%
Dépôts et cautionnements	29 896	29 896	0%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>110 022</b>	<b>51 239</b>	<b>-53%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Dépôts et cautionnements	29 896	29 896	0%
Autofinancement	80 126	21 343	-73%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>110 022</b>	<b>51 239</b>	<b>-53%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>128 063</b>	
<b>TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute)</b>		<b>106 720</b>	

Le budget annexe d'aménagement de la zone du Noret intègre les opérations des zones Noret 1 et Noret 2. En 2021, les frais d'études, terrains et travaux (55 K€) seront financés par des ventes (estimées à 76 K€) ; une partie de l'avance pourra être remboursée au budget principal (21 K€). En investissement sont également inscrits des crédits dédiés aux cautionnements et dépôts de garantie équilibrés en dépenses et recettes (30 K€).

## 7. Le Budget annexe Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul

<b>BUDGET ANNEXE ZONE NORD DES PORTES DE VESOUL (opérations réelles)</b>			
	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>% évolution 2021/2020</b>
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe zone nord des Portes de Vesoul</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes, travaux	57 976	3 500	-94%
Autres frais	3 330	3 330	0%
Autofinancement	-61 306	-6 830	-89%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes	0	0	-
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe zone nord des Portes de Vesoul</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Remboursement Avances au budget principal	0	0	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Avances du budget principal	61 306	6 830	-89%
Autofinancement	-61 306	-6 830	-89%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>-61 306</b>	<b>0</b>	<b>-100%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>0</b>	
<b>TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute)</b>		<b>6 830</b>	

Le budget en dépenses de cette zone d'activité (principalement des travaux) se réalise conformément au plan de financement de la zone révisé lors du Conseil communautaire du 15/11/18.

En 2021, une avance du budget principal est inscrite (7 K€) : elle permettra de financer les travaux (y compris frais annexes) (7 K€), la vente définitive à la DRAC (lot 2 rue Camille Flammarion pour le centre de Conservation et d'Etudes) devant intervenir en 2022.

## 8. Le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest

BUDGET ANNEXE AIBO (opérations réelles)			
	BP 2020	BP 2021	% évolution 2021/2020
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe AIBO</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes, travaux	1 935 000	1 819 080	-6%
Terrains	14 000	17 347	24%
Autres dépenses	291 030	243 713	-16%
Autofinancement	12 878 071	10 500 679	-18%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>15 118 101</b>	<b>12 580 819</b>	<b>-17%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes	1 995 744	1 156 687	-42%
Autres recettes	183 000	10 000	-95%
Résultat N-1	14 957 303	13 666 946	-9%
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>17 136 047</b>	<b>14 833 633</b>	<b>-13%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe AIBO</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Dépôts et cautionnement	605 732	653 364	8%
Résultat N-1	12 675 711	10 215 555	-19%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>13 281 443</b>	<b>10 868 919</b>	<b>-18%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Dépôts et cautionnement	403 372	368 240	-9%
Autofinancement	12 878 071	10 500 679	-18%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>13 281 443</b>	<b>10 868 919</b>	<b>-18%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>23 449 739</b>	
<b>TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute et reprise anticipée du résultat)</b>		<b>2 733 504</b>	

Depuis le 1er janvier 2017, le Grand Besançon s'est substitué au SMAIBO dans tous ses actes, droits et obligations. Le budget annexe « AIBO » a repris la totalité de l'actif et du passif du SMAIBO, notamment l'intégralité de son patrimoine. Ce budget permet l'aménagement et la commercialisation des ZAE de l'Echange, Vaux-les-Prés/Chemaudin, Serre-les-Sapins, Dannemarie/Chemaudin, Pouilley-les-Vignes...

**En 2021, des travaux et frais annexes à l'aménagement des zones sont inscrits pour 2,1 M€ en fonctionnement.**

En investissement sont inscrits des crédits dédiés aux cautionnements et dépôts de garantie (0,7 M€ en dépenses et 0,4 M€ en recettes).

Les dépenses sont financées par des ventes de terrains aménagés (1,2 M€) et par la reprise anticipée des excédents au BP 2021 (environ 3,5 M€).

## 9. Le Budget annexe Autres ZAE

BUDGET ANNEXE Autres ZAE (opérations réelles)			
	BP 2020	BP 2021	% évolution 2021/2020
<b>FONCTIONNEMENT du budget annexe Autres ZAE</b>			
<b>Dépenses de fonctionnement :</b>			
Etudes , travaux et entretiens	734 266	998 442	36%
Autres frais	17 630	32 130	-
Terrains	1 643 209	2 152 650	31%
Autofinancement	-929 209	-1 858 482	100%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 465 896</b>	<b>1 324 740</b>	<b>-10%</b>
<b>Recettes de fonctionnement :</b>			
Ventes	1 437 677	1 173 713	-18%
Autres recettes	28 219	151 027	-
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 465 896</b>	<b>1 324 740</b>	<b>-10%</b>
<b>INVESTISSEMENT du budget annexe Autres ZAE</b>			
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Dépôts et cautionnement	205 016	26 660	-87%
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>205 016</b>	<b>26 660</b>	<b>-87%</b>
<b>Recettes d'investissement:</b>			
Dépôts et cautionnement	205 016	26 660	-87%
Avances du Budget principal	929 209	1 858 482	100%
Autofinancement	-929 209	-1 858 482	100%
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>205 016</b>	<b>26 660</b>	<b>-87%</b>
<b>TOTAL Fonctionnement + Investissement</b>		<b>1 351 400</b>	
<b>TOTAL BUDGET REEL (hors épargne brute)</b>		<b>3 209 882</b>	

Un budget annexe a été créé au 1er janvier 2017 pour les extensions, créations et commercialisations de ZAE.

**Des crédits de fonctionnement sont proposés à hauteur de 3,2 M€ pour les acquisitions, travaux et frais annexes** à l'aménagement des ZAE de Besançon Trepillot, M. Brès et Parc Lafayette, Saint-Vit La foulotièrre, Belles ouvrières et Grands Vaubrenots, les ZAE de Fontain, Boussière, Miserey La Lye et Trois Croix, Champagny, Mamirolle Le Clousey, Franois, Pouilley-Pelousey, Saône Cheneau Blond et Roche-lez-Beaupré Prés Chalots. Le budget sera financé par les cessions et autres recettes (1,3 M€) et équilibré par une avance remboursable faite par le budget principal (1,9 M€). Cette avance sera ajustée en fonction de la reprise des résultats 2020.

Conformément à la délibération prise en novembre 2017 dans le but de garantir le respect des dispositions du permis de construire, la bonne exécution des travaux d'aménagements paysagers d'une parcelle et l'absence de dépôt de matériel et matériaux à l'extérieur d'un bâtiment, il a été mis en place sur les ZAE du Grand Besançon, un système de dépôt de garantie. A ce titre 27 K€ ont été inscrits en dépenses et recettes d'investissement.

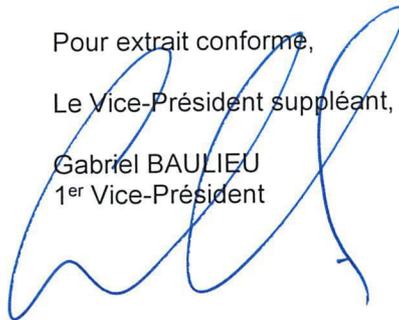
A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le Budget Primitif 2021, budget principal et budgets annexes, par chapitre conformément aux balances ci-annexées et au document comptable joint et de reprendre les résultats de l'exercice précédent pour le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest,
- confirme au titre de l'exercice 2021 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstentions : 11

Ne prennent pas part au vote : 0

## Annexe 1 - Répartition par chapitre

BUDGET PRINCIPAL						
	Fonctionnement		Investissement			
	Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021		
<b>Dépenses</b>	<b>opérations réelles</b>	011 Charges à caractère général	20 506 416,00	10 Dotations, Fonds divers et réserves	3 000 000,00	
		012 Charges de personnel	41 015 583,00	16 Emprunts et dettes assimilées	779 000,00	
		014 Atténuations de produits	13 780 026,00	20 Immobilisations incorporelles	5 063 950,00	
		65 Autres charges de gestion courante	35 941 477,00	204 Subventions d'équipements versées	7 398 427,92	
		66 Charges financières	227 073,00	21 Immobilisations corporelles	16 992 092,08	
		67 Charges exceptionnelles	68 200,00	23 Immobilisations en cours	10 070 994,60	
		022 Dépenses imprévues	1 000 000,00	26 Participations et créances rattachées à des participations	431 041,00	
				27 Autres immobilisations financières	1 868 172,00	
				020 Dépenses imprévues	1 000 000,00	
				45811 OP/MANDAT CAMPUS IS IFC	1 112 605,98	
				45812 OP/MANDAT CAMPUS LEARNING CENTER	908 343,57	
				45813 OP/MANDAT CAMPUS AREA SPORT	1 673 165,20	
				45814 OP/MANDAT CAMPUS REHABILATATION ESPACES PUBLICS	752 000,00	
				45815 OP/MANDAT CAMPUS MISE A NIV BATS DROIT	1 262 662,13	
		45817 OP/MANDAT CAMPUS MISE A NIV BATS METROLOGIE	992 380,00			
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>53 304 834,48</b>			
<b>opérations d'ordre</b>	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	11 249 141,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	9 018 193,00		
	023 Virement à la section d'investissement	11 100 456,00				
	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>22 349 597,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>9 018 193,00</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>134 888 372,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>62 323 027,48</b>		
<b>Recettes</b>	<b>opérations réelles</b>	70 Produits des services	9 611 427,00	10 Dotations Fonds divers Reserves	6 700 000,00	
		73 Impôts et taxes	93 043 945,00	13 Subventions d'investissement reçues	14 532 246,80	
		74 Dotations, subventions et participations	21 103 283,00	16 Emprunts et dettes assimilées	10 243 413,68	
		75 Autres produits de gestion courante	1 011 524,00	23 Immobilisations en cours	762 245,00	
		77 Produits exceptionnels	390 000,00	27 Autres immobilisations financières	28 343,00	
		013 Atténuations de charges	710 000,00	45821 OP/MANDAT CAMPUS IS IFC	1 144 143,00	
				45822 OP/MANDAT CAMPUS LEARNING CENTER	1 355 287,00	
				45823 OP/MANDAT CAMPUS AREA SPORT	515 000,00	
				45824 OP/MANDAT CAMPUS REHABILATATION ESPACES PUBLICS	1 895 585,00	
				45825 OP/MANDAT CAMPUS MISE A NIV BATS DROIT	2 797 167,00	
				<b>Total opérations réelles</b>	<b>39 973 430,48</b>	
		<b>opérations d'ordre</b>	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	9 018 193,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	11 249 141,00
					021 Virement de la section de fonctionnement	11 100 456,00
			<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>9 018 193,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>22 349 597,00</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>134 888 372,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>62 323 027,48</b>	

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	48 431 980,00	16 Emprunts et dettes assimilées	6 136 000,00
		012 Charges de personnel	585 500,00	20 Immobilisations incorporelles	370 000,00
		65 Autres charges de gestion courante	11 500,00	21 Immobilisations corporelles	4 478 500,00
		66 Charges financières	2 670 844,00	23 Immobilisations en cours	2 227 199,95
		67 Charges exceptionnelles	13 000,00		
		014 Atténuations de produits	50 000,00		
		022 Dépenses imprévues	250 000,00	020 Dépenses imprévues	500 000,00
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>52 012 824,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>13 711 699,95</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	13 400 149,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	2 353 753,00
		023 Virement à la section d'investissement			
<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>13 400 149,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>2 353 753,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>65 412 973,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 065 452,95</b>	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	12 473 445,00	10 Dotations Fonds divers Reserves	60 000,00
		73 Impôts et taxes	32 742 755,00	13 Subventions d'investissement reçues	1 125 980,00
		74 Dotations, subventions et participations	17 423 020,00	16 Emprunts et dettes assimilées	1 479 323,95
		75 Autres produits de gestion courante	200 000,00		
		77 Produits exceptionnels	220 000,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>63 059 220,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>2 665 303,95</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	2 353 753,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	13 400 149,00
		021 Virement de la section fonctionnement			
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>2 353 753,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>13 400 149,00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>65 412 973,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 065 452,95</b>

BUDGET ANNEXE DECHETS (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	15 442 500,00	20 Immobilisations incorporelles	3 000,00
		012 Charges de personnel	8 402 000,00	21 Immobilisations corporelles	1 297 000,00
		65 Autres charges de gestion courante	67 000,00	020 Dépenses imprévues	1 000,00
		67 Charges exceptionnelles	86 000,00		
		022 Dépenses imprévues	1 000,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>23 998 500,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 301 000,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	943 200,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	43 702,00
		023 Virement à la section d'investissement	1 000,00		
<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>944 200,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>43 702,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>24 942 700,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 344 702,00</b>	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	22 014 998,00	13 Subventions d'investissement	100 000,00
		74 Dotations, subvention et participations	2 798 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	300 502,00
		75 Autres produits de gestion courante	40 000,00		
		77 Produits exceptionnels	6 000,00		
		013 Atténuations de charges	40 000,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>24 898 998,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>400 502,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	43 702,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	943 200,00
		021 Virement de la section de fonctionnement			1 000,00
<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>43 702,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>944 200,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>24 942 700,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 344 702,00</b>	

BUDGET ANNEXE CRR					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	831 804,00	16 Emprunts et dettes assimilées	680 429,00
		012 Charges de personnel	5 348 033,00	20 Immobilisations incorporelles	3 300,00
		65 Autres charges de gestion courante	40 000,00	21 Immobilisations corporelles	191 460,00
		66 Charges financières	74 954,00		
		67 Charges exceptionnelles	27 000,00		
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>6 321 791,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>875 189,00</b>	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	204 543,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	989,00
		023 Virement à la section d'investissement	580 776,00		
<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>785 319,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>989,00</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>7 107 110,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>876 178,00</b>	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	630 406,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00
		74 Dotations, subventions et participations	823 760,00	13 Subventions d'investissement reçues	65 859,00
		75 Autres produits de gestion courante	5 640 955,00	024 Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00
		77 Produits exceptionnels	1 000,00		
		013 Atténuations de charges	10 000,00		
	<b>Total opérations réelles</b>	<b>7 106 121,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>90 859,00</b>	
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	989,00	021 Virement de la section de fonctionnement	580 776,00
				040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	204 543,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>989,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>785 319,00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>7 107 110,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>876 178,00</b>

BUDGET ANNEXE ZONE DU NORET (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	55 481,00	16 Emprunts et dettes assimilées	51 239,00
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>55 481,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>51 239,00</b>
		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 824,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 481,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>76 824,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>55 481,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>132 305,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>106 720,00</b>	
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	76 824,00	16 Emprunts et dettes assimilées	29 896,00
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>76 824,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>29 896,00</b>
		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	55 481,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 824,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>55 481,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>76 824,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>132 305,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>106 720,00</b>	

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT PORTES DE VESOUL (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	6 830,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>6 830,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>0,00</b>
				040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 830,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>6 830,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 830,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 830,00</b>	
Recettes	opérations réelles			16 Emprunts et dettes assimilées	6 830,00
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>6 830,00</b>
		042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 830,00		
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>6 830,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 830,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 830,00</b>	

BUDGET ANNEXE AIBO (en HT)						
		Fonctionnement		Investissement		
		Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	2 080 140,00	16 Emprunts et dettes assimilées	653 364,00	
		Total opérations réelles		2 080 140,00	001 Résultat N-1	10 215 555,44
	opérations d'ordre	023 Virement à la section d'investissement	10 500 679,44	Total opérations réelles		10 868 919,44
		Total opérations d'ordre		10 500 679,44	Total opérations d'ordre	0,00
TOTAL		12 580 819,44		TOTAL	10 868 919,44	
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	1 156 687,00	16 Emprunts et dettes assimilées	368 240,00	
		77 Produits exceptionnels	10 000,00			
		002 Résultat N-1	13 666 945,61			
	Total opérations réelles		14 833 632,61	Total opérations réelles	368 240,00	
	opérations d'ordre			021 Virement de la section de fonctionnement	10 500 679,44	
		Total opérations d'ordre		0,00	Total opérations d'ordre	10 500 679,44
TOTAL		14 833 632,61		TOTAL	10 868 919,44	

BUDGET ANNEXE AUTRES ZAE (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	3 183 222,00	16 Emprunts et dettes assimilées	26 660,00
		Total opérations réelles		3 183 222,00	Total opérations réelles
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 324 740,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 183 222,00
		Total opérations d'ordre		1 324 740,00	Total opérations d'ordre
TOTAL		4 507 962,00		TOTAL	3 209 882,00
Recettes	opérations réelles	70 Produits de services	1 173 713,00	16 Emprunts et dettes assimilées	1 885 142,00
		77 Produits exceptionnels	151 027,00		
		Total opérations réelles		1 324 740,00	Total opérations réelles
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 183 222,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 324 740,00
		Total opérations d'ordre		3 183 222,00	Total opérations d'ordre
TOTAL		4 507 962,00		TOTAL	3 209 882,00

BUDGET ANNEXE EAU (en HT)					
	Fonctionnement		Investissement		
	Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	3 162 234,00	16 Emprunts et dettes assimilées	783 085,00
		012 Charges de personnel	2 827 000,00	20 Immobilisations incorporelles	182 000,00
		014 Atténuations de produits	3 080 000,00	21 Immobilisations corporelles	3 482 000,00
		65 Autres charges de gestion courante	25 000,00	23 Immobilisations en cours	1 280 000,00
		66 Charges financières	193 060,00		
		67 Charges exceptionnelles	104 000,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>9 391 294,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>5 727 085,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	4 045 437,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	894 621,00
		023 Virement à la section d'investissement	2 027 853,00		
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>6 073 290,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>894 621,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 464 584,00</b>	<b>TOTAL 6 621 706,00</b>		
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	14 445 963,00	13 Subventions d'investissement reçues	350 000,00
		75 Autres produits de gestion courante	113 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	198 416,00
		77 Produits exceptionnels	10 000,00		
		013 Atténuations de charges	1 000,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>14 569 963,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>548 416,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	894 621,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	4 045 437,00
				021 Virement de la section de fonctionnement	2 027 853,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>894 621,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>6 073 290,00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>15 464 584,00</b>	<b>TOTAL 6 621 706,00</b>	

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (en HT)					
	Fonctionnement		Investissement		
	Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021	
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	4 354 528,00	16 Emprunts et dettes assimilées	1 762 335,00
		012 Charges de personnel	3 437 000,00	20 Immobilisations incorporelles	364 000,00
		65 Autres charges de gestion courante	20 000,00	21 Immobilisations corporelles	3 582 000,00
		66 Charges financières	663 121,00	23 Immobilisations en cours	6 703 000,00
		67 Charges exceptionnelles	121 500,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>8 596 149,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>12 411 335,00</b>
		opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	5 924 819,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)
	023 Virement à la section d'investissement		1 078 621,00		
	<b>Total opérations d'ordre</b>		<b>7 003 440,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 355 304,00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>15 599 589,00</b>	<b>TOTAL 13 766 639,00</b>	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	13 592 785,00	13 Subventions d'investissement reçues	2 078 000,00
		74 Dotations, subvention et participations	645 500,00	16 Emprunts et dettes assimilées	4 685 199,00
		77 Produits exceptionnels	5 000,00		
		013 Atténuations de charges	1 000,00		
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>14 244 285,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>6 763 199,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 355 304,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	5 924 819,00
				021 Virement de la section de fonctionnement	1 078 621,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 355 304,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>7 003 440,00</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>15 599 589,00</b>	<b>TOTAL 13 766 639,00</b>	

BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN (en HT)					
		Fonctionnement		Investissement	
		Chapitre	BP 2021	Chapitre	BP 2021
Dépenses	opérations réelles	011 Charges à caractère général	145 845,00	16 Emprunts et dettes assimilées	1 070 000,00
		012 Charges de personnel	80 290,00	20 Immobilisations incorporelles	28 500,00
		65 Autres charges de gestion courante	111,00	21 Immobilisations corporelles	2 800,00
		66 Charges financières	219 177,00	23 Immobilisations en cours	782 198,00
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>445 423,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 883 498,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 210 916,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	367 342,00
		023 Virement à la section d'investissement	295 927,00		
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 506 843,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>367 342,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 952 266,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 250 840,00</b>	
Recettes	opérations réelles	70 Produits des services	151 768,00	13 Subventions d'investissement	86 601,00
		75 Autres produits de gestion courante	1 433 156,00	16 Emprunts et dettes assimilées	657 396,00
		<b>Total opérations réelles</b>	<b>1 584 924,00</b>	<b>Total opérations réelles</b>	<b>743 997,00</b>
	opérations d'ordre	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	367 342,00	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	1 210 916,00
				021 Virement de la section de fonctionnement	295 927,00
		<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>367 342,00</b>	<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>1 506 843,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 952 266,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 250 840,00</b>	

BUDGETS CONSOLIDES BP 2021					
	Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement + Investissement
Dépenses	Total opérations réelles	218 630 429,00	Total opérations réelles	100 161 459,87	318 791 888,87
	Total opérations d'ordre	63 880 296,44	Total opérations d'ordre	17 279 437,00	81 159 733,44
	<b>TOTAL</b>	<b>282 510 725,44</b>	<b>TOTAL</b>	<b>117 440 896,87</b>	<b>399 951 622,31</b>
Recettes	Total opérations réelles	267 484 101,61	Total opérations réelles	53 560 600,43	321 044 702,04
	Total opérations d'ordre	17 279 437,00	Total opérations d'ordre	63 880 296,44	81 159 733,44
	<b>TOTAL</b>	<b>284 763 538,61</b>	<b>TOTAL</b>	<b>117 440 896,87</b>	<b>402 204 435,48</b>

**Annexe 2 - Les ratios financiers du budget principal**

Ratios obligatoires (Budget principal)		GBM	Moyennes nationales des communautés d'agglomérations et urbaines *
		BP 2021	Source FSL - BP 2020
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	565 €	644 €
2	Produit des impositions directes/population	233 €	371 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	631 €	742 €
4	Dépenses d'équipement brut/population	195 €	193 €
		<i>Soit 232 € avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>	
5	Encours de dette/population	55 €	527 €
6	DGF/population	91 €	104 €
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	36,4%	33,0%
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct.	90,0%	93,4%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	30,8%	26,0%
		<i>Soit 36,7% avec les subventions d'équipements et opérations sous mandat</i>	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	8,8%	71,1%

*\*Moyennes nationales des 4 Communautés d'agglomération et 8 Communautés urbaines des 34 villes de 100 000 à 300 000 hbts de la métropole*



**Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest (AIBO)**

**Etat de reprise anticipée des résultats 2020 au BP 2021**

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement	Résultats prévisionnels de l'exercice 2020	Résultats prévisionnels de clôture 2020	Prévision d'affectation des résultats au BP 2021
Investissement	-12 675 710,93		2 460 155,49	-10 215 555,44	-10 215 555,44
Fonctionnement	14 957 303,17		-1 290 357,56	13 666 945,61	13 666 945,61
<b>TOTAL</b>	<b>2 281 592,24</b>	<b>0,00</b>	<b>1 169 797,93</b>	<b>3 451 390,17</b>	<b>3 451 390,17</b>

ARRIVEE  
23 FEV. 2021  
TRESORERIE DU GRAND BESANCON

La Présidente de GBM  
le 22 FEV. 2021

Par déléguation,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,

Gabriel BAUJEU

Le Comptable Public  
le 11/3/2021

Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
Thierry COLLANGE

COMMUNAUTE URBAINE DE GRAND BESANCON METROPOLE

BUDGET ANNEXE AIRE INDUSTRIELLE BESANCON OUEST - EXECUTION DU BUDGET 2020

	RESULTAT DE L'EXERCICE	
	Dépenses	Résultat ou solde (A)*
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>35 891 248,81</b>	<b>3 451 390,17</b>
Fonctionnement	12 901 140,18	-1 290 357,56
Investissement	10 314 397,70	2 460 155,49
002 Résultat reporté N-1		14 957 303,17
001 Solde d'investissement N-1	12 675 710,93	-12 675 710,93

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

DEPENSES

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
011	Charges à caractère général	2 240 030,00	290 022,99	
023	Virement à la section d'investissement	10 529 623,44		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 611 117,19	12 611 117,19	
<b>TOTAL</b>		<b>25 380 770,63</b>	<b>12 901 140,18</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
001	Solde d'investissement N-1	12 675 710,93	12 675 710,93	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 262 669,70	10 262 669,70	
16	Emprunts et dettes assimilées	605 732,00	51 728,00	
<b>TOTAL</b>		<b>23 544 112,63</b>	<b>22 990 108,63</b>	

COMMUNAUTE COMMUNALE URBAINE DE GRAND BESANCON METROPOL

BUDGET ANNEXE AIRE INDUSTRIELLE BESANCON OUEST - EXECUTION DU BUDGET 2020

RESTES A REALISER		RESULTAT CUMULE = (A) + (B)	
Dépenses	So.de (B)*	EXCEDENT	DEFICIT
		3 451 390,17	
		13 666 945,61	
			-10 215 555,44

\*Indiquer le signe algébrique (Résultat ou solde = Recettes - Dépenses)

RECETTES

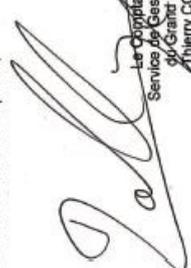
Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
002	Résultat de fonctionnement reporté	14 957 303,17	14 957 303,17	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 262 669,70	10 262 669,70	
70	Produits des sces, du domaine et vtes diverses	2 178 744,00	1 330 335,82	
74	Dotations et participations		7 777,10	
77	Produits exceptionnels		10 000,00	
<b>TOTAL</b>		<b>27 398 716,87</b>	<b>26 568 065,79</b>	

Chap./Articles	Libellé	Prévu	Réalisé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
021	Virement de la section de fonctionnement	10 529 623,44		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 611 117,19	12 611 117,19	
16	Emprunts et dettes assimilées	403 372,00	163 436,00	
<b>TOTAL</b>		<b>23 544 112,63</b>	<b>12 774 553,19</b>	

Etabli le **22 FEV. 2021**  
La Présidente de GBM

Certifié exact  
Besançon le **11/3/21**  
Le Chef de Service Comptable,

Per déléation.  
Le 1<sup>er</sup> Vice-président du Grand Besançon,  
**Gabriel BAULMIS**

  
Le Comptable Public  
Service de Gestion Comptable  
du Grand Besançon  
**Thierry COLLANGE**

## Annexe 4 - Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des budgets de Grand Besançon Métropole

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est annexée dorénavant au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

### LE BUDGET 2021 DE GRAND BESANCON METROPOLE

Le budget consolidé de GBM compte 11 budgets, un budget principal et 10 budgets annexes (Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul, Aménagement Industriel de Besançon Ouest, Autres Zones d'Activités Economiques, Eau, Assainissement, Chauffage Urbain).

**Tous mouvements réels confondus, le budget s'équilibre à 308,6 M€ (contre 302,1 M€ en 2020), et à 289,8 M€ avec neutralisation des subventions d'équilibre aux budgets annexes, hors prise en compte de la reprise anticipée des résultats 2020, prévue uniquement sur le budget annexe AIBO.**

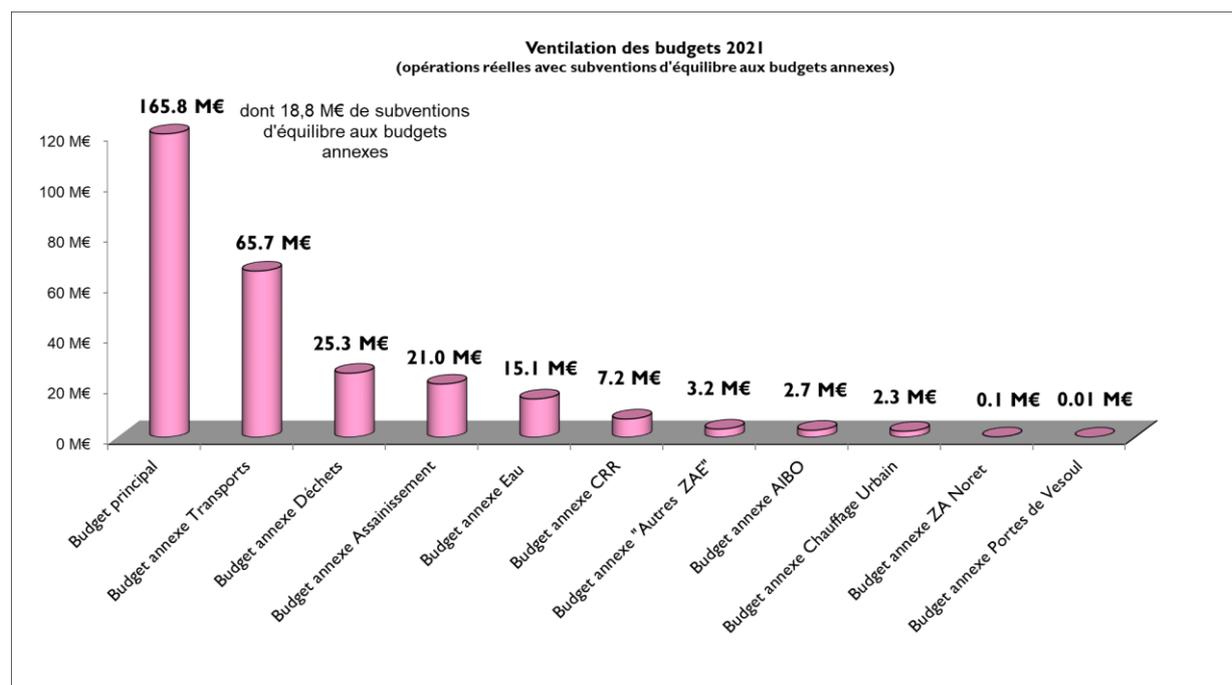
Le BP 2021 consolidé augmente par rapport à 2020 (+ 6,5 M€) du fait essentiellement de la hausse des dépenses sur le budget principal, le budget primitif 2020 ayant été voté avant la crise sanitaire et n'intégrant donc pas ses impacts en fonctionnement. En investissement l'augmentation témoigne notamment de l'entrée en phase opérationnelle du projet SYNERGIE CAMPUS.

Sur les budgets annexes, les crédits d'investissement sont en réduction mais correspondent à un ajustement des inscriptions au plus près de la capacité de réalisation de GBM sur les travaux d'eau, d'assainissement et chauffage urbain.

En 2021, le montant consolidé d'investissement s'élève à 90 M€ en incluant les opérations financières, soit **73,5 M€ consacrés à l'équipement du territoire.**

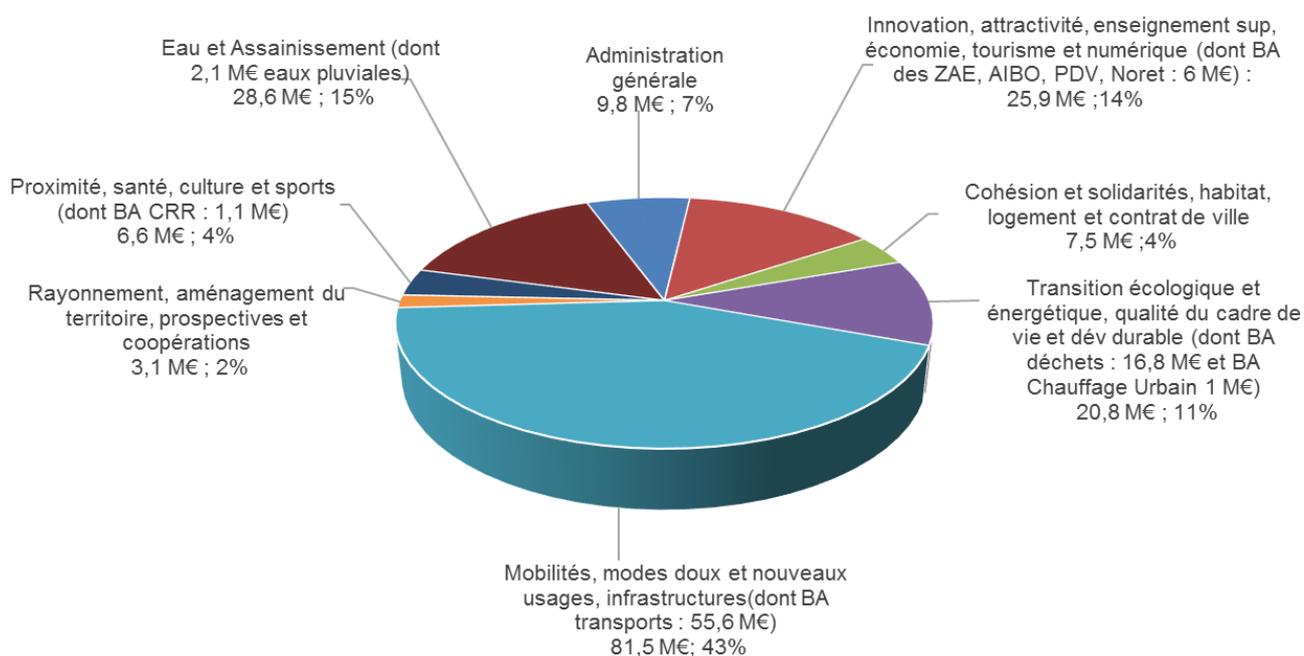
**Le budget de fonctionnement atteint pour sa part 218,6 M€ dont 18,8 M€ subventions d'équilibre.**

La ventilation par budget est la suivante :



## Les politiques communautaires (fonctionnement et investissement, tous budgets)

### Les dépenses des compétences (en M€ hors personnel, SDIS et Dépenses imprévues)

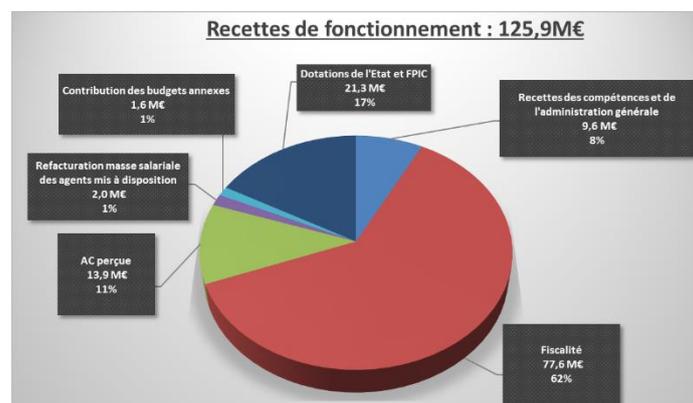
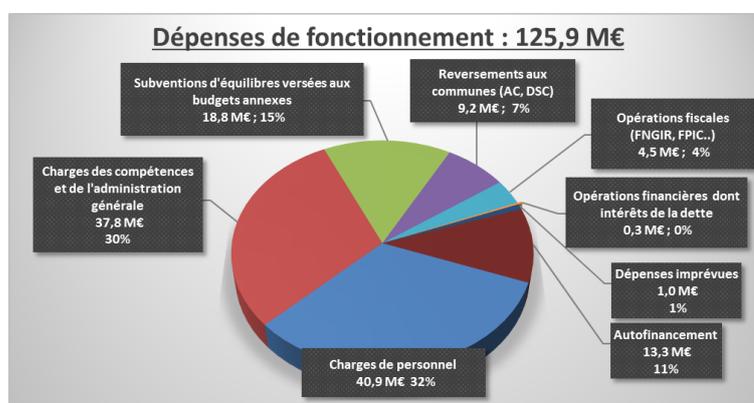


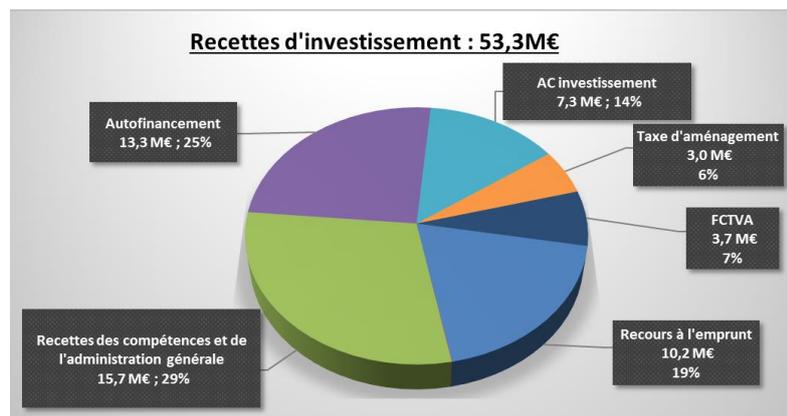
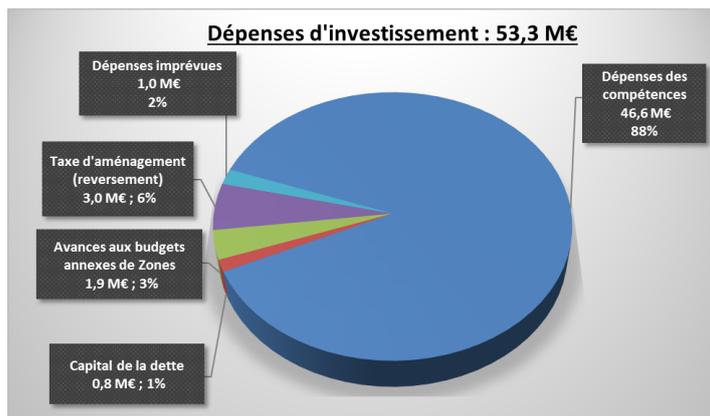
Le budget 2021 confirme notamment le soutien de Grand Besançon Métropole à la mobilité, aux modes doux et infrastructures (81,5 M€) et aux secteurs de l'innovation, l'attractivité, enseignement supérieur, économie et tourisme (25,9 M€), à la transition écologique et énergétique, à la qualité du cadre de vie et développement durable (20,8 M€), et de l'eau et assainissement (28,6 M€).

*Pour Info au budget principal : 8,5 M€ de contribution au SDIS, 2 M€ de dépenses imprévues (DI).*

### Les grands équilibres du budget principal 2021 s'établissent comme suit :

**L'autofinancement de la section d'investissement du budget principal s'élève à 13,3 M€. Après remboursement du capital, l'épargne nette dégagée s'élève à 12,6 M€.**





Les taux intercommunaux de fiscalité directe et leur évolution (hors taxe GeMAPI) :

Stabilisation de l'intégralité des taux de fiscalité pour 2021, comme en 2020.

Imposition	2020	2021	Evolution en %	Evolution en points
Taxe d'habitation résidences secondaires	9,63 %	Gel dans le cadre de la réforme fiscale	0 %	-
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1,54 %	1,54 %	0 %	-
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	1,17 %	1,17 %	0 %	-
Cotisation Foncière des Entreprises	26,26 %	26,26 %	0 %	-

Comme l'indique l'article L 2313-1 du CGCT, cette note de présentation sera mise en ligne sur le site Internet de Grand Besançon Métropole.

## Annexe 5 - LES ANNEXES BUDGETAIRES

Les documents budgétaires des différents budgets de Grand Besançon Métropole sont assortis des annexes suivantes :

➤ **Les données synthétiques sur la situation financière de la commune.**

Plus communément appelé ratios et au nombre de 10 depuis la suppression des ratios relatifs au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (arrêté du 9 décembre 2014 relatif à l'instruction M14), les données synthétiques sont calculées pour GBM par rapport aux crédits prévus au Budget Primitif 2021 sur le budget principal et par rapport à la population totale 2018 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ces ratios font l'objet d'une comparaison avec la moyenne nationale des 4 communautés d'agglomérations et des 8 communautés urbaines des 34 villes de 100 000 à 300 000 habitants de France métropolitaine (source FSL- BP 2020). Il convient de souligner que ces données ne tiennent pas compte des contextes et choix de gestion différents.

➤ **Les différents états de la dette**

Les états A2-1 (détail des crédits de trésorerie), A2-2 (répartition par nature de dette) et A2-4 (typologie de la répartition de l'encours) retracent pour chacun des budgets concernés les informations relatives à la dette : (prêteurs, caractéristiques de l'emprunt, gestion active de la dette, recours à des lignes de trésorerie ...).

L'encours de dette du Grand Besançon ne comporte ni emprunt toxique, ni emprunt structuré. 60 % de l'encours est à taux fixes, 40 % à taux variables.

Les encours de dette au 1er janvier 2021 s'établissent comme suit (sans dépôts et cautionnements reçus) :

- Budget principal : 10 966 396,21 €
- Budget annexe Transports : 118 619 541,00 € (dont avance remboursable)
- Budget annexe CRR : 2 490 429,00 €
- Budget annexe eau : 6 828 082,27 €
- Budget annexe assainissement : 23 283 239,64 €
- Budget annexe chauffage urbain : 15 505 567,18 €

➤ **Les méthodes utilisées pour les amortissements**

La procédure d'amortissement est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. L'état indique pour chaque budget les procédures d'amortissement utilisées, les catégories de biens amortis et les délibérations relatives aux amortissements de certains biens.

Les subventions d'équipement versées (dépenses du compte 204) sont amorties selon des durées d'amortissement rallongées. En outre, depuis la loi de Finances rectificative pour l'année 2015, la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement est rendue possible par une opération d'ordre budgétaire. Cette option a été retenue à partir de 2016 par GBM au titre du budget principal.

➤ **Etat des provisions**

Cet état retrace les informations relatives aux provisions semi-budgétaires constituées par la collectivité ainsi que leur étalement.

➤ **L'équilibre des opérations financières en dépenses et en recettes**

Ces deux états ont pour objet de retracer les informations relatives à l'équilibre des opérations financières. Ils permettent de vérifier que les conditions d'équilibre, concernant le remboursement du capital de l'annuité des emprunts par des ressources propres, sont remplies.

➤ **L'Etat des charges transférées – Détail des opérations pour compte de tiers**

Cet état deux états a pour objet de retracer les informations financières relatives aux opérations pour comptes de tiers (nature 45...). Il permet de détailler les dépenses et les recettes et de vérifier son équilibre.

➤ **L'état des emprunts garantis par la collectivité et le ratio correspondant**

Cet état (B1-1) permet de connaître les cautions et garanties d'emprunt accordées par le Grand Besançon auprès de personnes publiques ou privées ainsi que les caractéristiques des emprunts

concernés. La garantie d'emprunt intervient dans le cadre des compétences de la collectivité. Les garanties d'emprunt accordées aux personnes de droit privé doivent respecter les règles prudentielles prévues à l'article L. 2252-1 du CGCT.

L'encours de dette garantie au 1er janvier 2021 s'élève à 156 550 676,80 €. Le ratio annuité de dette garantie (hors logements sociaux) / recettes réelles de fonctionnement, défini au 2ème alinéa de l'article L 2252-1 du CGCT s'établit à 2,04 %, bien en deçà du taux plafond fixé (50 % des recettes réelles de fonctionnement).

➤ **Les états des autres engagements donnés et des engagements reçus**

Ces différents états permettent d'identifier, de recenser et de suivre les engagements donnés ou reçus ayant une incidence financière à court terme tant en dépenses qu'en recettes. Ils sont constitués principalement d'informations liées à des opérations d'aménagement/urbanisme.

➤ **Les subventions versées dans le cadre du budget**

Cet état résulte des dispositions de l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit la possibilité d'attribuer des subventions dès le vote du budget. Ainsi, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de condition d'octroi, l'individualisation des organismes bénéficiaires dans cette annexe vaut attribution.

➤ **Les autorisations de programme et autorisations d'engagement**

Cet état a pour objet d'assurer le suivi des autorisations de programme et d'engagement votées par la collectivité dont le dispositif est prévu par l'article L.2311-3 et R. 2311-9 du CGCT.

➤ **L'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale**

Cet état permet le suivi de certaines recettes affectées (notamment la taxe de séjour, la taxe GeMAPI). L'affectation obligatoire résulte notamment de dispositions législatives ou réglementaires.

➤ **L'état du personnel**

Cet état, obligatoire pour l'information de l'organe délibérant, recense le personnel en place de l'ensemble des budgets de GBM entre les différentes filières de la fonction publique territoriale, en indiquant pour chaque grade ou emploi, par catégorie, les emplois budgétaires et les effectifs pourvus, dont ceux à temps non complet. Pour le personnel non titulaire, il mentionne également les conditions de rémunérations et la justification du contrat au regard des textes.

➤ **Les listes des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier, des organismes auxquels adhère GBM, des établissements publics créés, des services individualisés dans un budget annexe et la liste des services assujettis en TVA et non érigés en budget annexe.**

Ces différents documents ont pour objet de présenter une vision élargie du périmètre financier de la collectivité. Figure notamment dans ces documents la liste des organismes au bénéfice desquels GBM :

- détient une part de capital
- verse une subvention supérieure à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme
- a garanti un emprunt

➤ **Décisions en matière de taux et de contributions**

Ce document retrace les informations fiscales en matière de taux des contributions directes qu'elle perçoit (taxe habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, Cotisation Foncière des Entreprises). En 2021, GBM n'augmentera pas les taux intercommunaux de fiscalité directe sur la taxe foncière ainsi que sur la contribution foncière des entreprises (le taux de taxe d'habitation est gelé dans le cadre de la réforme fiscale).

**Annexe 6 - Echancier de la dette garantie au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

**ECHÉANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE**

<b>ORGANISMES EMPRUNTEURS</b>	<b>ANNEE 2021</b>	<b>ANNEE 2022</b>	<b>ANNEE 2023</b>	<b>ANNEE 2024</b>	<b>ANNEE 2025</b>	<b>ANNEE 2026</b>	<b>ANNEE 2027</b>	<b>ANNEE 2028</b>	<b>ANNEE 2029</b>
Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté	256 196	251 491	246 786	242 080	237 375	232 670	227 965	223 260	218 555
Mutualité Française du Doubs	201 013	201 013	201 013	201 013	201 013	201 013	201 013	201 013	201 013
Les Bruyères Association	102 614	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253
Les Maisonnées ADMR du Doubs	13 185	12 666	12 582	12 497	12 412	12 327	12 243	12 158	12 073
SPL Territoire 25	67 271	66 756	66 241	65 726	65 211	64 696	64 181	63 666	63 151
Sedia	246 877	229 346	229 346	229 346	229 346				
Société Foncière Habitat et Humanisme	19 055	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038
AKTYA L'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon	1 559 860	1 404 547	1 329 075	1 323 174	1 319 833	1 316 583	1 313 344	1 107 877	933 638
AXENTIA	126 009	123 764	121 557	119 387	117 254	115 156	113 093	111 064	109 069
LOGE.GBM	2 253 616	2 243 796	2 221 968	2 195 556	2 194 608	2 191 662	2 139 075	2 033 357	2 034 173
NEOLIA	1 534 368	1 678 947	1 689 660	1 608 249	1 606 296	1 577 347	1 575 473	1 573 638	1 489 141
OPH du Département du Doubs Habitat 25	1 522 497	1 522 717	1 523 698	1 524 687	1 525 683	1 526 685	1 527 695	1 459 381	1 460 250
ICF HABITAT NORD EST	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 003 787</b>	<b>7 953 560</b>	<b>7 860 443</b>	<b>7 740 233</b>	<b>7 727 549</b>	<b>7 456 657</b>	<b>7 392 600</b>	<b>7 003 932</b>	<b>6 739 581</b>

**ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE**

<b>ANNEE 2030</b>	<b>ANNEE 2031</b>	<b>ANNEE 2032</b>	<b>ANNEE 2033</b>	<b>ANNEE 2034</b>	<b>ANNEE 2035</b>	<b>ANNEE 2036</b>	<b>ANNEE 2037</b>	<b>ANNEE 2038</b>	<b>ANNEE 2039</b>	<b>ANNEE 2040</b>	<b>ANNEE 2041</b>	<b>ANNEE 2042</b>
213 850	209 145	204 440	199 735	195 030	190 325	185 620	180 915	176 210	171 505	166 800	162 095	157 390
201 013	201 013	201 013	201 013	201 013	188 995	176 977	176 977	176 977	176 977	176 977	176 977	176 977
98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253
11 989	11 904	11 819	11 734	11 650	11 565	11 480	11 396	7 008	6 533	6 448	6 363	6 278
62 637	62 122	61 607	61 092									
19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	19 038
661 209	604 735	547 522	340 878	340 878	266 461	173 059	115 250	90 774				
107 107	105 176	103 276	101 407	99 567	97 756	95 973	94 216	92 485	90 779	89 096	87 434	85 793
2 014 610	2 001 421	2 002 253	1 854 825	1 840 786	1 822 109	1 780 573	1 762 175	1 740 324	1 766 165	1 642 537	1 643 088	1 586 332
1 487 380	1 410 923	1 367 065	1 241 088	1 213 337	1 205 010	1 191 711	1 128 564	1 113 465	1 108 774	1 093 045	1 083 339	1 066 036
1 461 125	1 462 007	1 462 895	1 463 790	1 414 587	1 313 546	1 314 292	1 315 044	1 253 464	1 180 881	1 125 569	754 386	750 742
101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226
<b>6 439 437</b>	<b>6 286 963</b>	<b>6 180 408</b>	<b>5 694 079</b>	<b>5 535 366</b>	<b>5 314 285</b>	<b>5 148 202</b>	<b>5 003 054</b>	<b>4 869 224</b>	<b>4 720 130</b>	<b>4 518 989</b>	<b>4 132 200</b>	<b>4 048 066</b>

**ECHÉANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE**

ANNEE 2043	ANNEE 2044	ANNEE 2045	ANNEE 2046	ANNEE 2047	ANNEE 2048	ANNEE 2049	ANNEE 2050	ANNEE 2051	ANNEE 2052	ANNEE 2053	ANNEE 2054	ANNEE 2055
152 685	147 980	143 275	138 570	133 865	65 167							
152 925	80 768	40 384										
98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253	98 253
6 194	6 109	6 024	5 940	5 855	5 770	5 685	5 601	5 516	5 431	5 347		
19 038	19 038	19 038	19 038	19 038	7 343	6 229	6 229	3 641	3 641	3 641	3 641	3 641
84 170	82 561	80 965	79 375	77 786	76 185	74 554	72 855	70 994	67 479	2 739	2 687	2 635
1 586 223	1 570 191	1 496 010	1 481 349	1 414 542	1 374 601	1 361 732	1 357 803	1 127 801	963 643	894 556	642 846	599 750
1 054 783	1 052 156	1 012 923	992 818	944 905	943 415	886 157	876 914	652 622	505 588	327 863	326 502	324 630
729 243	726 026	726 788	639 036	639 810	636 983	637 769	636 516	623 908	590 414	512 505	466 686	451 537
101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226	101 226						
<b>3 984 738</b>	<b>3 884 308</b>	<b>3 724 886</b>	<b>3 555 604</b>	<b>3 435 278</b>	<b>3 308 942</b>	<b>3 171 606</b>	<b>3 054 171</b>	<b>2 582 735</b>	<b>2 234 449</b>	<b>1 844 904</b>	<b>1 540 615</b>	<b>1 480 446</b>

**ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND BESANCON METROPOLE**

ANNEE 2056	ANNEE 2057	ANNEE 2058	ANNEE 2059	ANNEE 2060	ANNEE 2061	ANNEE 2062	ANNEE 2063	ANNEE 2064	ANNEE 2065	ANNEE 2066	ANNEE 2067	ANNEE 2068
98 253	98 253	98 253	98 253	5 869	5 869	5 869	5 869	5 869	5 869	5 869	5 869	5 869
3 641	3 641	3 641	853	853	176	176	176	176	176	176	176	176
2 583	2 531	2 479	2 425	2 370	2 308	2 191						
570 895	447 616	396 295	325 521	281 840	210 301	184 443	163 732	118 960	99 299	94 376	55 690	39 686
316 913	284 596	238 814	214 061	208 117	192 066	121 823	71 828	71 434	71 045	68 496	58 856	39 017
353 062	247 526	227 192	164 905	142 914	127 231	121 859	113 655	96 780	92 620	71 157	42 872	40 599
<b>1 345 346</b>	<b>1 084 163</b>	<b>966 674</b>	<b>806 018</b>	<b>641 963</b>	<b>537 951</b>	<b>436 361</b>	<b>355 260</b>	<b>293 219</b>	<b>269 009</b>	<b>240 074</b>	<b>163 463</b>	<b>125 347</b>

**ECHEANCIER DES GARANTIES D'EMPRUNTS ACCORDEES PAR GRAND  
BESANCON METROPOLE**

<b>ANNEE 2069</b>	<b>ANNEE 2070</b>	<b>ANNEE 2071</b>	<b>ANNEE 2072</b>	<b>TOTAUX</b>
				<b>5 330 980</b>
				<b>4 516 093</b>
5 869				<b>3 894 928</b>
				<b>301 781</b>
				<b>834 356</b>
				<b>1 164 262</b>
				<b>566 084</b>
				<b>14 748 696</b>
				<b>3 098 289</b>
24 703	15 999			<b>61 865 412</b>
34 623	34 448	25 855	2 612	<b>41 998 740</b>
15 849	7 738			<b>39 748 801</b>
<b>81 045</b>	<b>58 185</b>	<b>25 855</b>	<b>2 612</b>	<b>181 003 975</b>